



LA COOPÉRATION AGRICOLE  
NUTRITION ANIMALE

Une alimentation **saine, sûre, durable, respectueuse** de l'environnement et diversifiée pour les animaux d'élevage



# SOMMAIRE

- 8** UNE CULTURE DU TRAVAIL EN RÉSEAU
- 13** NOS CHAMPS D'EXPERTISE
- 16** GOUVERNANCE
- 19** ÉCLAIRER SUR LES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ALIMENT ET ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR
- 29** PARTICIPER À LA DURABILITÉ DE L'ÉLEVAGE
- 43** GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS POUR ANIMAUX POUR UNE ALIMENTATION HUMAINE DE QUALITÉ
- 53** DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES
- 58** ANNEXES

### Les coopératives de nutrition animale, clés de la décarbonation de l'élevage

L'élevage est aujourd'hui au cœur des débats. Il serait à l'origine de tous les maux et tout particulièrement du dérèglement climatique. C'est un peu rapidement oublier sa vocation avant tout nourricière et sa grande complémentarité avec les productions végétales : sans élevage, pas de fumure organique pour nos cultures, pas de valorisation des prairies et des coproduits des industries agroalimentaires non directement valorisables par l'homme, gaspillage de nutriment et perte de compétitivité des filières végétales.

Néanmoins, la décarbonation de l'élevage est essentielle à sa pérennité sur nos territoires.

Mais, n'en déplaise aux Cassandres, la baisse de notre cheptel ne réduira pas les impacts environnementaux de la France, elle ne fera que les externaliser dans des pays aux normes et aux performances environnementales bien moindre que les nôtres pour les réimporter sous forme de produits animaux.

Réduire les impacts de l'élevage sans baisser son rendement et sa productivité est possible. L'alimentation, poste essentiel du coût de revient des produits animaux mais également de son impact carbone, est un facteur clef pour répondre aux enjeux de décarbonation de l'élevage et contribuer à des productions animales durables et nourricières.

Associer souveraineté et réduction des impacts, c'est d'ailleurs tout le sens du renforcement de notre stratégie carbone.

Forte de la conviction que la réduction des émissions du secteur de l'élevage ne doit pas passer par la décapitalisation, La Coopération Agricole nutrition animale se met en ordre de marche pour apporter aux éleveurs des solutions nutritionnelles qui leur permettront de réduire significativement les émissions des élevages liées à l'alimentation de leur cheptel dans les quelques années à venir. Si ces solutions nécessitent un investissement de la part des coopératives et des éleveurs, un financement public est indispensable pour accompagner la transition.

La prise en main par la profession de la gestion des emballages vides de nutrition animale avec la constitution de VALORALIM et le lancement opérationnel de notre filière de recyclage en partenariat avec A.D.I.VALOR contribue à cette ambition. Elle apporte une solution attendue des éleveurs tout en réduisant leur impact environnemental.

La sécurité au travail, tant en élevage que dans nos usines constitue également un sujet phare pour notre syndicat. Le lancement de notre charte d'engagement « sécurité des livraisons en élevage » en est un exemple, notre investissement dans la sensibilisation des éleveurs à la sécurité et la biosécurité en élevage un second. Notre ambition ? faire de la sécurité en usine et en élevage, l'affaire de tous, tout le temps.

Au-delà, notre actualité reste riche : stratégie sécurité sanitaire de la profession, projet de texte sur les NBT, directive sur la diligence raisonnée, mise en place du règlement sur la déforestation... autant de dossiers sur lesquels nous restons mobilisés pour accompagner nos adhérents dans ces évolutions présentes et à venir.



**David SAELENS**  
Président de La Coopération  
Agricole Nutrition animale

# Notre année en bref

## La Coopération Agricole Nutrition animale, leader des entreprises de fabrication d'aliments



**19,24 Mt**  
d'aliments composés



**59 %**  
de la production nationale



**65 %**  
des aliments composés  
pour porcs



**53 %**  
des aliments composés  
pour volailles



**54 %**  
des aliments composés  
pour bovins



**42**  
groupes coopératifs

soit



**67**  
coopératives sur tout  
le territoire

## VOUS INFORMER



**10**  
matinales d'information pour tous les  
adhérents, les 1<sup>ers</sup> mardis de chaque mois



**Plus de 50**  
circulaires et notes  
d'information aux adhérents



**Tous les mois,**  
publication du Tableau  
de bord Prix des aliments



**70**  
collaborateurs

issus de



**27 coopératives**  
impliquées dans l'action syndicale

## Défendre vos intérêts



**29**  
coopératives ou groupes coopératifs  
signataires du manifeste DURALIM

soit près de



**95 %**  
des tonnages produits  
par les coopératives



**35**  
sites coopératifs impliqués  
dans VALORALIM



**15**  
Groupes coopératifs engagés en  
faveur de la sécurité des livraisons  
d'aliments en élevage



**15**  
réunions officielles d'échange  
métier avec les pouvoirs publics



**3**  
visites de découverte terrains  
pour nos interlocuteurs



# Nos temps forts

2022

SEPTEMBRE



OCTOBRE



NOVEMBRE



JANVIER



DÉCEMBRE



Découverte terrain de notre métier par une délégation de représentants de 3 ministères avec la visite de deux usines, organisée par LCA Nutrition animale et le SNIA

La Coopération agricole soutient le dispositif d'encouragement à la contractualisation proposé par les filières végétales et animales. Cette proposition ne sera pas retenue par la loi de finance

FÉVRIER

- Lancement au Salon de l'Agriculture de VALORALIM, la filière de recyclage des emballages vides de produits de nutrition animale
- LCA Nutrition animale arrive sur LinkedIn

Nutrition animale se repositionne au sein de La Coopération Agricole en tant que section métier à part entière avec un rôle assumé d'interface et de partenaire des productions végétales et animales

- Publication de deux outils d'accompagnement « métier », réalisés en partenariat avec TECALIMAN : le guide méthodologique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le guide d'aide à la mise en place d'un « Système de Management de l'Environnement »
- Exposition des salariés aux poussières : LCA auditionnée par la Commission Lanouzière
- Congrès LCA

MARS

- La Coopération Agricole Nutrition animale réalise une étude sur les tendances d'évolutions de la production d'aliment composés à horizon 3 et 5 ans
- Publication du deuxième observatoire du risque de déforestation DURALIM qui acte une baisse significative du niveau de risque en France.
- Séminaire Fil rouge sur la durabilité de l'alimentation

- Lancement du projet collectif biosécurité, mené par La Coopération Agricole Nutrition animale, le SNIA et TECALIMAN, qui vise à construire une méthode d'évaluation des pratiques de nettoyage et de désinfection de l'extérieur des camions d'aliments pour lutter contre les épizooties
- Présentation des orientations issues de la réflexion stratégique à 5 ans d'OQUALIM lors de sa journée de restitution annuelle

JUILLET



- 1<sup>er</sup> juillet, top départ pour VALORALIM - Lancement opérationnel de la filière de collecte et de recyclage des emballages des produits de nutrition animale
- Publication de la proposition de la Commission européenne relative aux nouvelles techniques génomiques (NGT)

JUIN



- Le 30<sup>ème</sup> congrès de la FEAC à Ystad (Norvège) souligne la contribution de la nutrition animale à des systèmes de production animale résilients et durables et son rôle essentiel dans la construction de la circularité entre production végétales et élevage
- Publication du règlement européen sur la déforestation importée
- Une délégation de l'administration découvre différentes facettes de la nutrition animale au cours d'une visite terrain

AOÛT



SEPTEMBRE



Le 13/09, au Space à Rennes, signature de la Charte sécurité des livraisons en élevage

2023

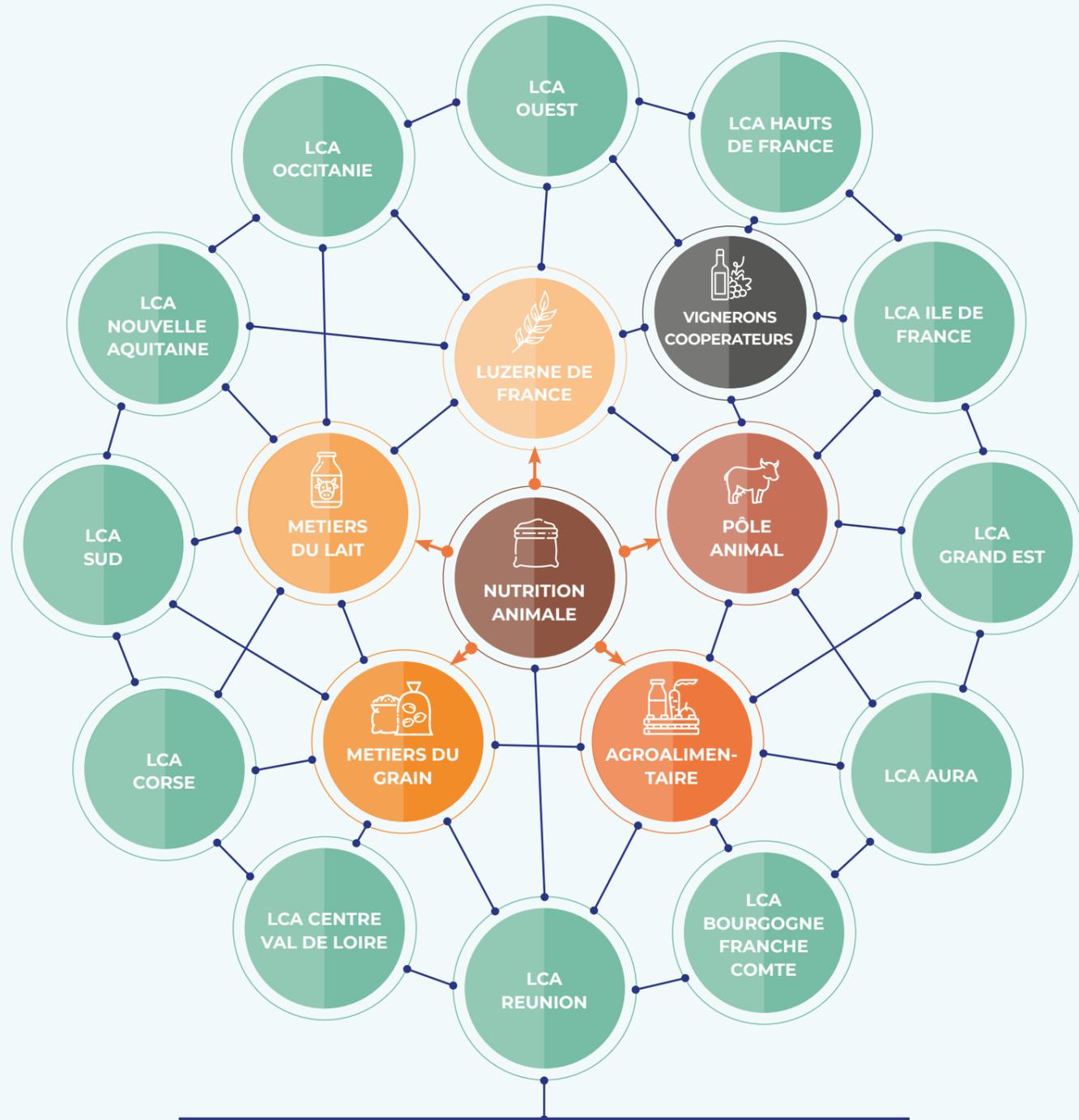
# UNE CULTURE DU TRAVAIL EN RÉSEAU

## Nos 5 axes d'action prioritaires en 2023



# La nutrition animale, une section métier de La Coopération Agricole

La fierté de l'appartenance à un réseau coopératif puissant



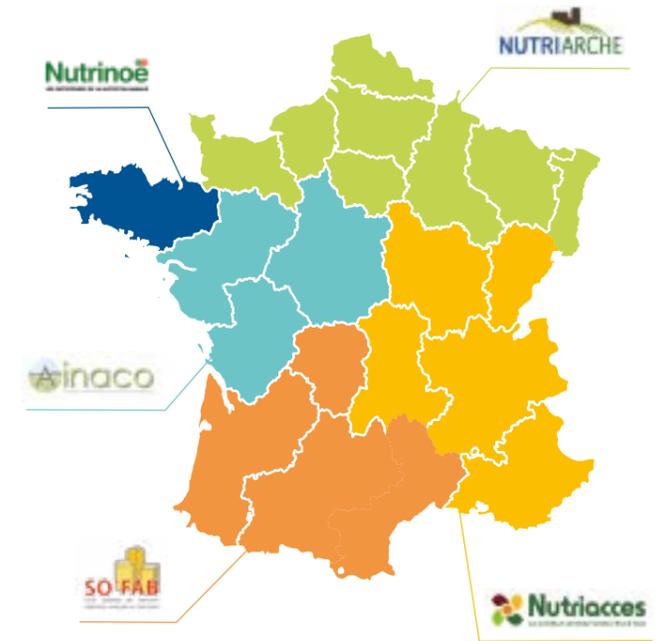
Juridique – Fiscal – Social - Communication - Europe

Une section métier à l'interface des filières animales et végétales

Nos adhérents : des entreprises de nutrition animale à capitaux coopératifs



Une structuration du dialogue métier en réseau



## Une implication métier forte dans de nombreuses structures

(Représentants interpro en Annexe II - Le réseau filières)



# Groupes de travail

(Retrouvez les membres en annexe I Liste Commissions et Filières)



## Filières

### Commission Filières Qualité - Référent LCA Amandine Spiandore

Accompagner le développement des cahiers des charges Qualité (non OGM, AOP, Label Rouge, Bio, Local)

### Commission Mash - Référent LCA Paul Cappe de Baillon

Améliorer les connaissances du marché, des acteurs, de la réglementation concernant les aliments mash

### CNEF (Club de Nutrition Equine Française) - Référent LCA Paul Cappe de Baillon

Représenter et défendre les intérêts des fabricants d'aliments pour chevaux



## Approvisionnement

### Commission Logistique - Référent LCA Eloïse Mas

Répondre aux problématiques liées au transport de marchandises :  
approvisionnement en matières premières, livraisons d'aliments composés dans les élevages

### Commission Matières Premières - Référent LCA Paul Cappe de Baillon

Répondre aux questions sur les approvisionnements matières premières : marché et contrats d'achats, exigences qualité



## Scientifique et réglementaire

### Commission Aliments Médicamenteux - Référent LCA Valérie Bris

Accompagner les évolutions de la réglementation relative à l'aliment médicamenteux et à la santé en élevage (dont l'antibiorésistance)

### Commission Réglementation Produits - Référent LCA Amandine Spiandore

Traduire la réglementation en des termes et outils clairs et accessibles, proposer des interprétations réglementaires à l'Administration

### Conseil Scientifique de la nutrition animale - Référent LCA Amandine Spiandore

Elaborer des avis sur les sujets scientifiques relatifs aux enjeux nutritionnels et zootechniques ou à la gestion des contaminants biologiques, chimiques et physiques



## Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement - Sanitaire

### Commission Technique - Référent LCA Cécile Baschou

Animer le réseau des responsables HSES (Hygiène Sécurité Environnement Sûreté), des services techniques et de maintenance

### Groupe de Travail Biosécurité - Référent LCA Amandine Spiandore

Elaborer des documents concrets et opérationnels, ainsi que des outils de référence, pour assurer et améliorer la biosécurité en élevage

### Groupe de Travail Carbone - Référent LCA Eloïse Mas

Harmoniser les outils de mesure des impacts environnementaux, agir pour la décarbonation des activités de nutrition animale, faire reconnaître les produits et services de nutrition animale permettant de réduire l'impact environnemental des élevages

# NOS CHAMPS D'EXPERTISE



**David SAELENS**

Président de La Coopération Agricole Nutrition animale



**Amandine SPIANDORE**

Qualité, Biosécurité, Filières et cahiers des charges



- Traduction opérationnelle de la réglementation sur les résidus de pesticides
- Réalisation d'une étude sur le danger *Listeria monocytogenes* en filière lait cru
- Accompagnement des filières bovins et ovins viande Label Rouge et IGP pour identifier des critères clés de valorisation de leurs produits



**Valérie BRIS**

Directrice de La Coopération Agricole Nutrition animale  
Instances décisionnelles et Relations européennes



- Réflexion stratégique OQUALIM



**Cécile BASCHOU**

Technique et risques industriels



- Guide Système de Management Environnemental (SME)
- Guide Méthodologique d'Evaluation des Risques Professionnelles (DUERP)



**Eloïse MAS**

Environnement et Durabilité



- Lancement de VALORALIM
- Charte sécurité des livraisons en élevage
- Stratégie carbone MP



**Paul CAPPE de BAILLON**

Affaires économiques et matières premières



- Etude prospectives à 5 ans de la production d'aliments composés en France
- Accompagnement crise Ukraine
- Décarbonation usine



**Nathalie RIGNY**

Assistante



- LinkedIn
- Site Internet LCA Nutrition animale

# GOVERNANCE

## Gouvernance



**David SAELENS**  
**Président**  
NOVIAL  
(Président du groupe  
NORIAP)



**Jean-Claude VIRENQUE**  
**Vice-Président**  
SOLEVIAL (Président Unicolor)  
Référént Durabilité



**Frédéric MONNIER**  
**Vice-Président**  
CAVAC (Directeur Nutrition  
animale & Productions)  
Référént Qualité sanitaire



**Mickaël MARCEROU**  
**Secrétaire**  
ARTERRIS (Membre du Bureau  
et Conseil d'Administration)  
Référént Europe



**Jean-Louis ZWICK**  
**Trésorier**  
Groupe MAISADOUR  
(Directeur Pôle Agricole)  
Référént Sécurité au travail



**Jean-Marc LE FRANC**  
**Membre du bureau**  
TERRENA (Directeur  
Achats nutrition animale)  
Référént Volailles



**Christelle HOUDARD**  
**Membre du bureau**  
LE GOUESSANT  
(Directeur Général Adjoint)



**Christophe VERDOT**  
**Membre du bureau**  
SOREAL (Vice-Président  
110 Bourgogne)

## Invités permanents



**Gérard DELAGNEAU**  
Invité permanent  
La Coopération Agricole  
Affaires sociales



**Hervé VASSEUR**  
Invité permanent  
NUTREA (Directeur)



**Hubert ROLLAND**  
Invité permanent  
ADM (Directeur Général)

**Didier BRECHET**  
SUD EST ALIMENT  
(Administrateur)



**Christophe CHAVOT**  
ATRIAL  
(Président Groupe EUREA)



**Jean-Luc DONEYS**  
Groupe ALTITUDE  
(Directeur Alimentation animale)



**Jacky GOUBAULT**  
NEALIA (Président  
du conseil de surveillance)

**Yves NICOLAS**  
EUREDEN (Directeur  
Productions Nutrition  
et Santé Animales)



**Jean-Luc CADE**  
GARUN-PAYSANNE  
(Président) Référent Porcs



**François PELLET**  
Groupe CCPA  
(Directeur Général)



**Laurent STEFANINI**  
ALICOOP  
(Directeur Général)



**François BLOC**  
NatUp  
(Responsable du pôle animal)



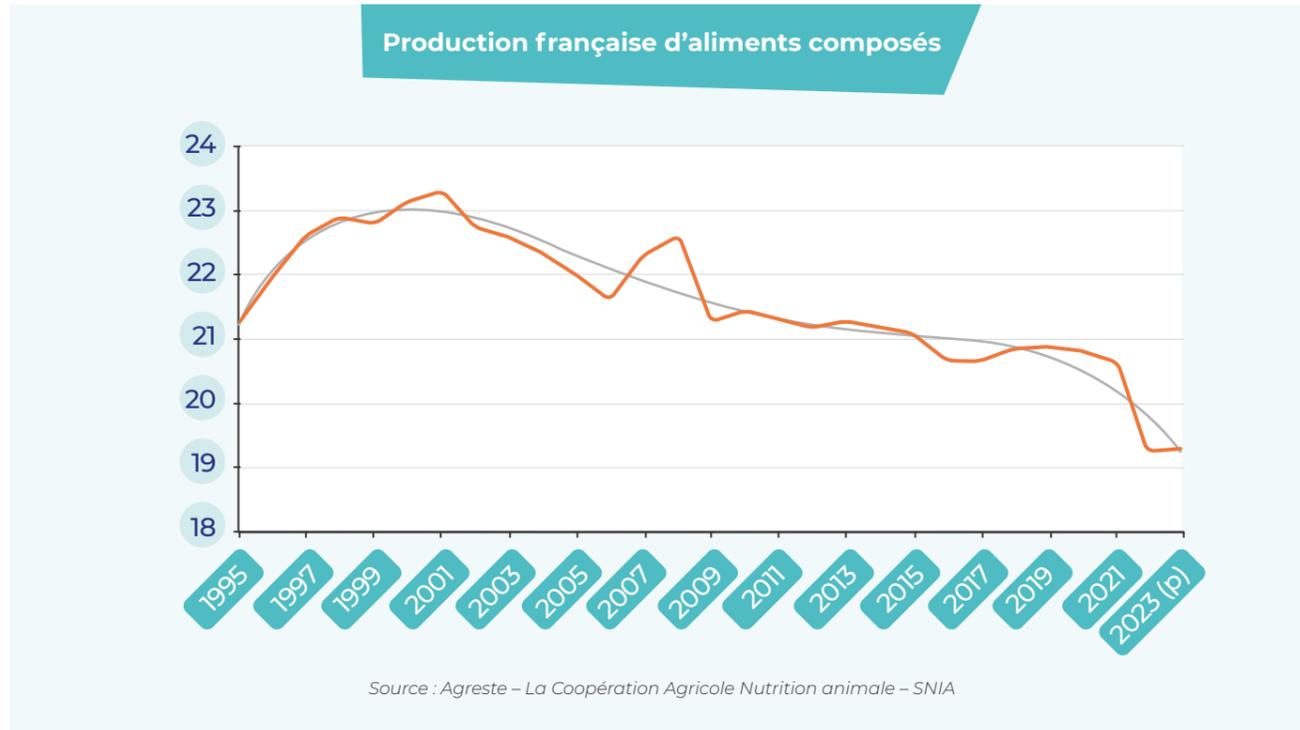
**Christian SONDAG**  
LORCA  
(Président)



**Sébastien LEMIÈRE**  
AGRIAL  
(Administrateur)

**ÉCLAIRER SUR  
LES TENDANCES  
DU MARCHÉ DE  
L'ALIMENT ET  
ACCOMPAGNER  
LA PERFORMANCE  
ÉCONOMIQUE DU  
SECTEUR**

# 2022, année de baisse historique de la production d'aliments composés



En 2022, la production d'aliments composés a chuté de 6,6% par rapport à 2021, pour s'établir à 19,24 Mt, soit un recul historique de la production de 1,4 millions de tonnes.

Fortement impactés par l'épidémie d'influenza aviaire, qui a plus particulièrement touché l'ouest de la France, les volumes d'aliments volailles ont enregistré la baisse la plus importante, avec un recul de 800 000 tonnes (-10,2%/2021).

Les aliments porcs, eux, reculent de 300 000 tonnes (-6,3%/2021) sur l'année, en lien avec une décapitalisation du cheptel de truies et de la baisse de la production française.

En ruminants, une baisse est également observée mais plus modérée, à mettre en lien avec un phénomène de décapitalisation qui s'observe depuis plusieurs années notamment en filière allaitante.

Cette tendance à la baisse affecte l'ensemble des segments de marchés (cf. voir Bio ci-dessous).

## FOCUS SUR LE BIO, EN BAISSÉ APRÈS 10 ANS DE CROISSANCE

Après plusieurs années de croissance, la production d'aliments composés bio a reculé de 14 % en 2022 pour s'établir à 640 000 tonnes. Cette baisse s'explique en partie par l'impact de l'influenza aviaire qui a également affecté les productions de volailles bio. Rappelons ici que la production d'aliments bio est au 3/4 à destination des volailles. Néanmoins cette baisse s'inscrit également dans un contexte inflationniste qui conduit les consommateurs à réaliser des arbitrages, dont une réduction de leur consommation de produits bio.

## Production d'aliments composés en 2022

CATÉGORIE D'ALIMENTS	TONNES	% GLOBAL	EVOL. (KT)
MASH	1 329 300	-3,2%	-43
BOVINS HORS MASH	3 972 900	-1,2%	-47
OVINS HORS MASH	488 100	-1,1%	-6
CAPRINS HORS MASH	241 600	-1,8%	-5
PORCINS	4 543 500	-6,3%	-304
VOLAILLES	7 676 300	-10,2%	-874
LAPINS	232 100	-8,9%	-23
EQUINS	231 100	-1,9%	-5
GIBIERS	88 500	+2,0%	+2
POISSONS	131 000	-13,8%	-21
AUTRES ANIMAUX	32 600	-8,6%	-3
<b>TOTAL</b>	<b>18 966 900</b>	<b>-6,5%</b>	<b>-1 328</b>
<b>Aliments d'allaitement</b>	<b>272 700</b>	<b>-10,2%</b>	<b>-31</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 239 600</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-1 359</b>

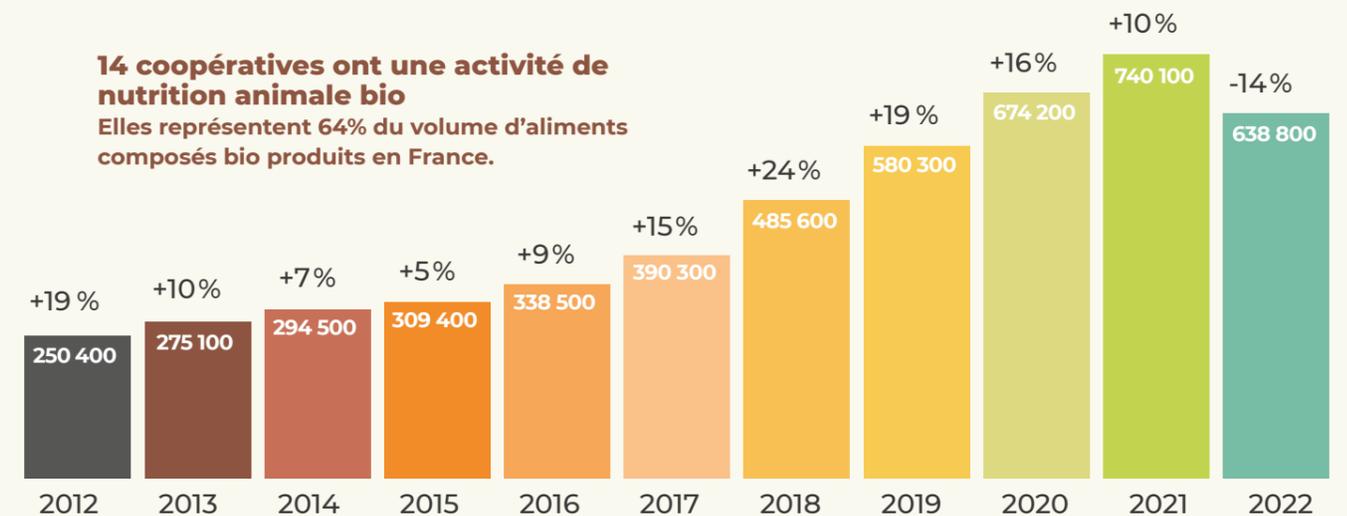
Source : Agreste – La Coopération Agricole Nutrition animale – SNIA

## Et pour 2023 ?

La production d'aliments composés devrait être stable, voire en faible progression par rapport à 2022 pour l'ensemble des aliments. Dans le détail, une légère reprise de la production est attendue en aliments volailles, alors que la production est prévue en baisse en aliments porcs et en léger retrait en aliments ruminants.

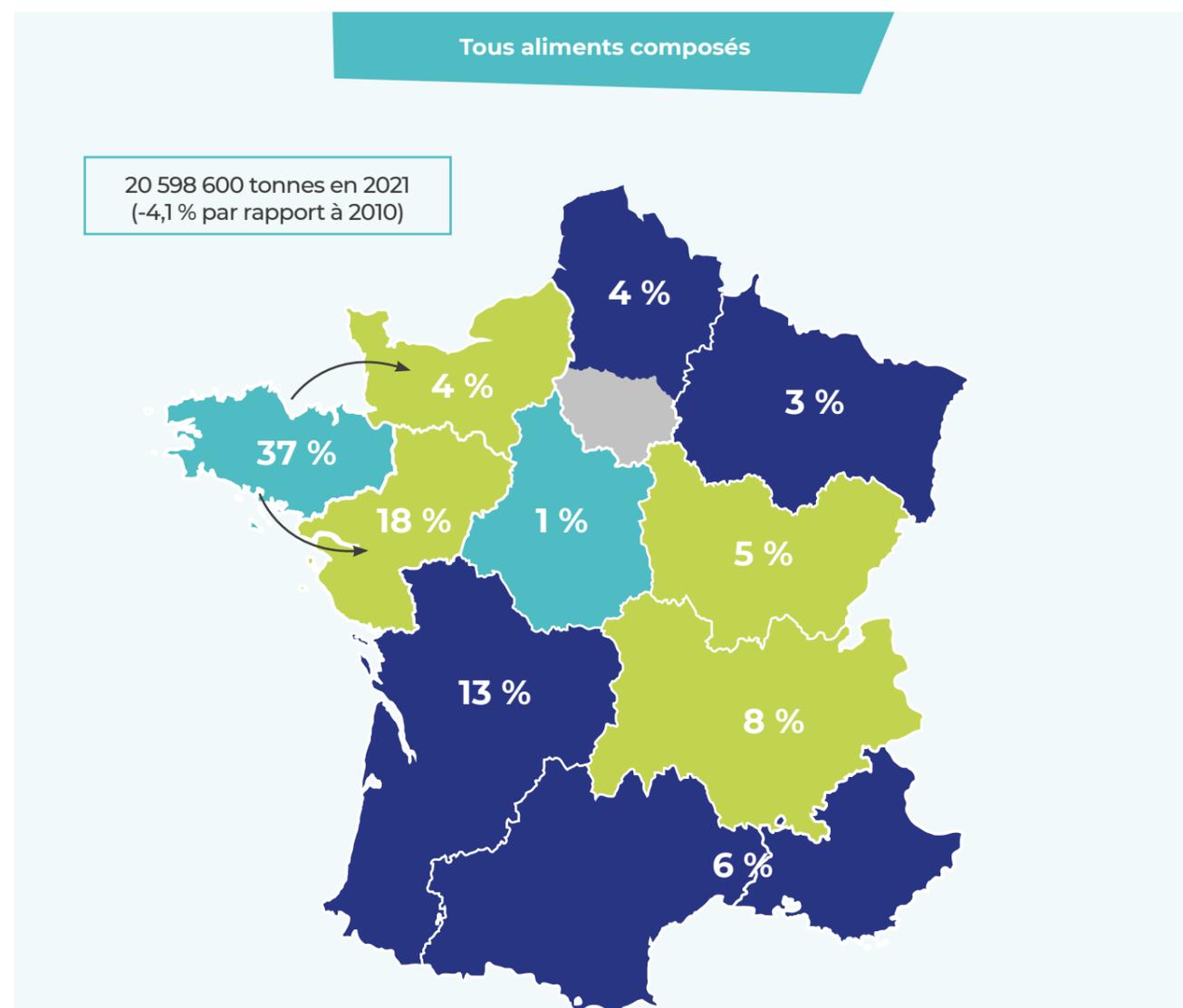
## 14 coopératives ont une activité de nutrition animale bio

Elles représentent 64% du volume d'aliments composés bio produits en France.



# Une érosion d'activité qui devrait se poursuivre au cours des 5 prochaines années

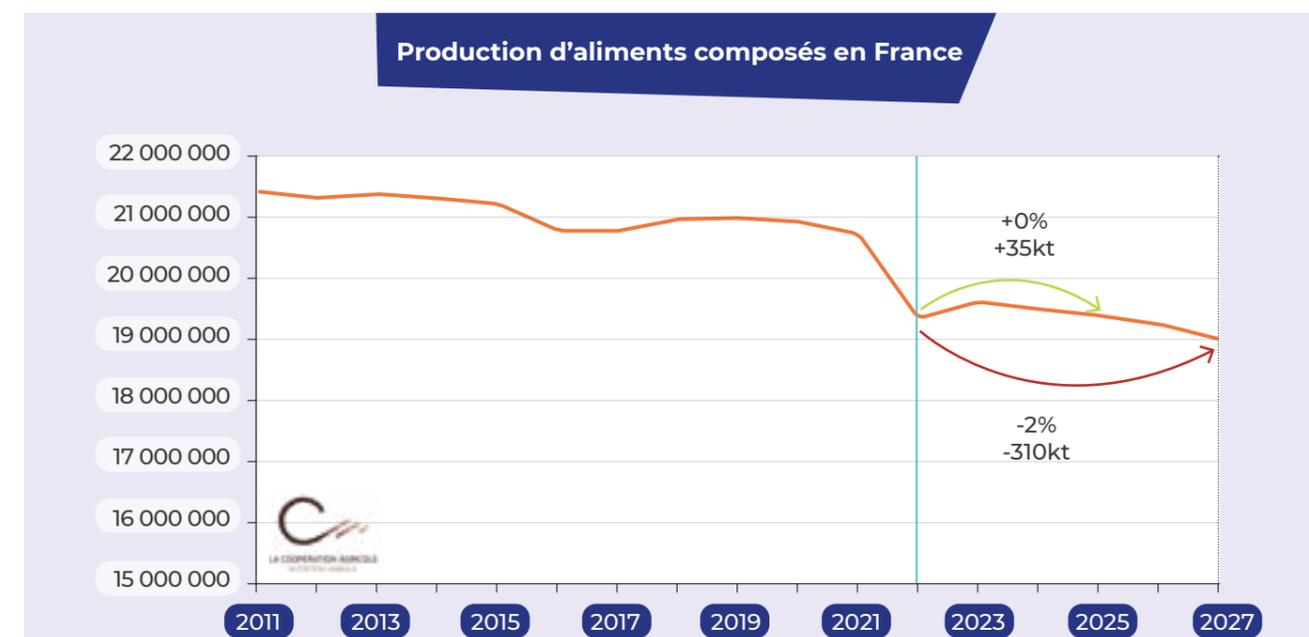
Confrontée à la chute drastique de la production d'aliment de 2022, la Coopération Agricole Nutrition Animale a souhaité disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'activité du secteur. A cette fin, elle a effectué une étude des tendances d'évolutions de la production d'aliment composés à horizon 3 et 5 ans. Pour cela, une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon d'adhérents répartis sur 8 zones représentant 96% de la production nationale (Hauts de France, Normandie, Grand Est, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes, Sud-Est et Sud-Ouest). Ils ont été interrogés sur les tendances d'évolution de leurs marchés telles qu'identifiées dans leurs plans stratégiques à 3-5ans. Une synthèse de ces différentes tendances régionales a ensuite été réalisée pour permettre une prévision d'évolution nationale.



Source : ASSP / LCA NA / SNIA

La production d'aliments composés est située majoritairement dans le Grand-Ouest de la France (Bretagne 37%, Pays de la Loire 18% et Nouvelle Aquitaine 13% en 2021) avec malgré tout des contrastes en fonction des espèces. Entre 2010 et 2021, on observe un phénomène de déconcentration de la production de la Bretagne vers les régions limitrophes ainsi qu'un gain de part de marché des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté.

## Quels facteurs d'évolution de la production à 5 ans ?



Au global, les opérateurs anticipent un sursaut de la production en 2023 lié à une reprise en aliments volailles, suivi d'une baisse continue de la production d'aliments les années suivantes. Soulignons cependant que ces résultats agrégés donnent une tendance générale, au niveau national et peuvent masquer des différences et des spécificités régionales conduisant à des prévisions d'évolutions différentes des tendances nationales. Ainsi, sur la base de données recueillies lors de cette étude, la production globale d'aliments devrait baisser de 300 000 tonnes au cours des 5 prochaines années pour s'établir autour de 19 millions de tonnes à l'horizon 2027.

# Garantir l'accès à l'énergie et à l'eau nécessaires au fonctionnement des usines

## Assurer la continuité d'activité

### Délestage et rationnement : une forte mobilisation de La Coopération Agricole

Durant cette année, les équipes se sont pleinement mobilisées pour accompagner les adhérents confrontés à la crise de l'énergie et pour rappeler l'importance du maillon de l'alimentation animale, que cela soit au niveau transversal ou au sein de la section Nutrition animale.

Ainsi une matinale adhérents Nutrition animale a été consacrée au sujet de l'énergie, avec la présentation des dispositifs existants pour les entreprises ainsi que des actions menées en interne. Les syndicats de la nutrition animale (LCA NA + SNIA) ont par ailleurs réalisé une estimation de l'impact du prix de l'énergie (gaz + électricité au spot) sur la fabrication d'une tonne de granulé.

La Coopération Agricole Nutrition animale a également contribué, avec l'appui d'un groupe de travail de professionnels, aux consultations du gouvernement sur le rationnement et délestage en gaz en pour faire valoir les conséquences sur la fabrication d'aliments et donc sur l'élevage et demander une exemption du délestage pour l'alimentation animale. Si l'exemption n'a pas été retenue, cela a malgré tout été l'occasion de présenter le travail du secteur pour participer à l'effort collectif.



## Moderniser le tableau de bord prix des aliments pour mieux intégrer les impacts liés aux coûts de l'énergie.



Depuis plusieurs années, LCA Nutrition animale publie tous les mois un tableau de bord prix des aliments afin de synthétiser et mettre à disposition un certain nombre d'indicateurs en lien avec la fabrication d'aliments composés.

Suite à la guerre en Ukraine et à la hausse des coûts énergétiques, ce tableau de bord a été complété par les IPAMPA (indices des prix d'achat des moyens de production agricole) gaz et électricité. En effet, si les matières premières restent le principal ressort de l'évolution des prix des aliments, la part des coûts de l'énergie et leur volatilité dans la structure des coûts de l'aliment ne peut plus être négligée. Par ailleurs, l'estimation de la prime tourteaux de soja non-OGM est désormais disponible mensuellement dans le tableau de bord.



# Faciliter l'accès aux MP

## ORIFLAMM : outil de suivi des matières premières pour l'alimentation animale

L'amélioration de la connaissance des gisements et des flux de matières premières à destination des élevages et de leur évolution ainsi que des concurrences d'usage constitue un enjeu majeur des filières animales et végétales. En effet, L'élevage joue un rôle clé dans la valorisation de la biomasse végétale en produits

animaux, l'alimentation des hommes, la valorisation des espaces, l'aménagement du territoire... C'est pourquoi La Coopération Agricole Nutrition animale s'est fortement investie dans le projet ORIFLAAM (Observatoire des Ressources et des Incorporations dans les Flux destinés à l'Alimentation AniMale) dès son origine.

### Son objectif principal ? Répondre à la question : Quelles sont les matières premières consommées par la ferme France ?

En effet, s'il existe des données sur certaines matières premières utilisées pour nourrir les animaux, les données étaient jusqu'à maintenant parcellaires et insuffisante pour disposer d'une vision globale et partagée de ce que consomme le cheptel français.

Cette base de données est le résultat d'une étude commandée par un groupement de commande qui réunit FranceAgriMer et 10 interprofessions dont La Coopération Agricole Nutrition animale

(ANVOL, CNIEL, COOPERATION AGRICOLE, DURALIM, INAPORC, INTERBEV, INTERCEREALES, SOFIPROTEOL, SNIA, TERRES UNIVIA).

Cette étude a été conduite par le CEREOPA, en association avec AFZ, AGDATAHUB et ABCIS. Les premiers résultats sont déjà disponibles et donnent une photographie pour la campagne 2020/2021.

Désormais opérationnel, cet outil permet de disposer d'éléments robustes sur la ration des animaux de la ferme France (matières premières utilisées directement à la ferme ou achetées par l'éleveur, aliments du commerce et fourrages) avec une segmentation entre les principales espèces, par type de matières premières et par type de marché (conventionnel, non OGM, Bio).

## Sécuriser juridiquement l'accès aux NGT

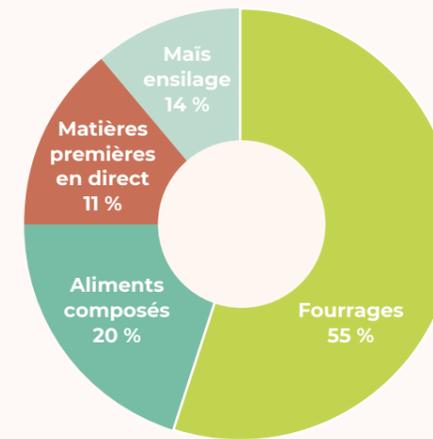
La sélection et l'innovation variétale sont un des leviers déterminants pour permettre aux filières agricoles de mener leurs transitions. Les **NGT** (« *new genomic technologies* ») sont des technologies qui permettent d'accélérer la sélection végétale au sein d'une même espèce. Elles ont un intérêt manifeste pour aider le secteur agricole (et plus particulièrement celui des grandes cultures) à développer des agrosystèmes résilients et durables, enjeu identifié dans le Green Deal et porté par la stratégie Farm to Fork.

La Commission européenne a publié son projet de règlement relatif aux NGT le 5 juillet 2023 pour encadrer l'utilisation des nouvelles techniques d'amélioration des plantes.

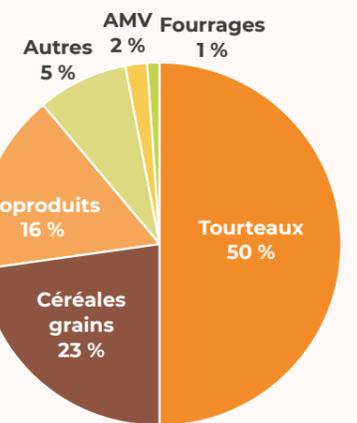
Ce projet classe clairement les NGT comme étant des OGM, tout en reconnaissant leur caractère particulier nécessitant un cadre spécifique pour les plantes NGT, obtenues par cisgénèse ou mutagenèse dirigée. En proposant de distinguer deux catégories de NGT en fonction de la complexité des modifications apportées au génome de la plante et en exemptant la première catégorie (NGT1) de la réglementation OGM, le cadre proposé va dans le bon sens et a été accueilli plutôt favorablement par les professionnels. Il est cependant regrettable que le texte renvoie les questions de gestion de coexistence entre NGT2 et conventionnel aux Etats membres, ne permettant pas la pleine harmonisation UE du «non OGM» que réclame la profession.

Depuis plusieurs années, La Coopération Agricole appelait à une clarification du statut réglementaire des variétés obtenues grâce à ces technologies, apparues postérieurement au règlement 2001/18 relatif aux OGM, afin de faciliter l'accès à ces technologies pour les agriculteurs. En effet, depuis l'arrêt de la Cours de Justice de l'Union Européenne (CJUE) rendu en 2018, des divergences d'analyse s'amoncelaient à Bruxelles.

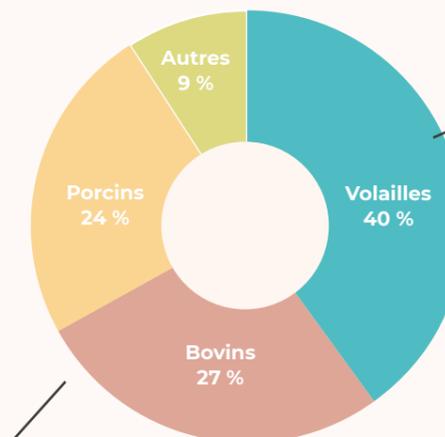
Répartition de la ration de la ferme France



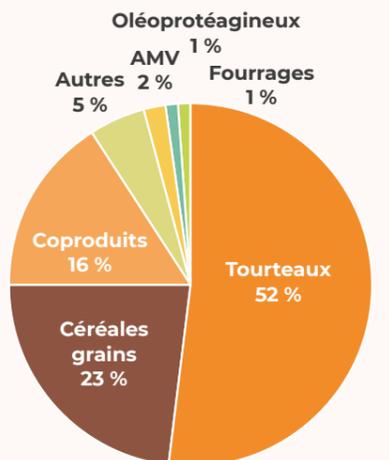
Bovins (lait + viande) - Matière premières entrant dans l'aliment composé



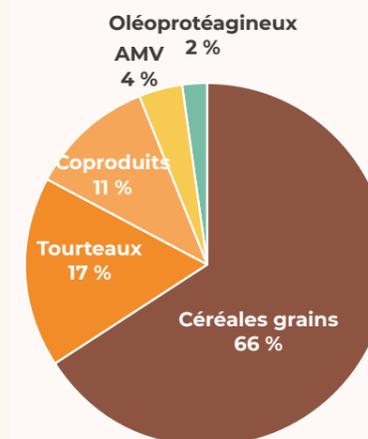
Production d'aliments composés répartition entre espèces en 2022



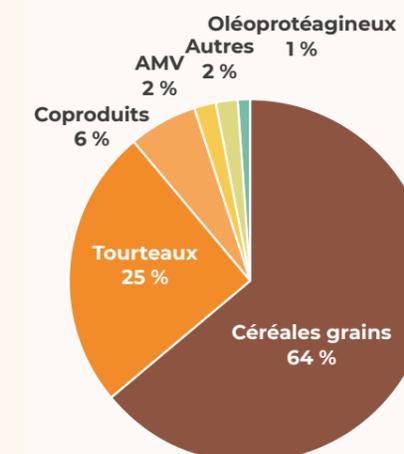
Bovins lait - Matière premières entrant dans l'aliment composé



Porcs - Matière premières entrant dans l'aliment composé



Volailles de chair - Matière premières entrant dans l'aliment composé



(Source : ORIFLAAM, campagne 20/21)

La contractualisation fait partie intégrante de la culture du secteur, qu'il s'agisse de contractualisation des matières premières en amont que des aliments en aval.



Le saviez-vous ?

Concernant les achats de matières premières, INCOGRAINS, addenda techniques et RUFRA (Règles et Usages Français pour le commerce des grains, graines oléagineuses et protéagineuses, légumineuses, produits du sol et dérivés) constituent les principaux contrat-types utilisés par les fabricants d'aliment dans leurs achats de matières premières. Attaché à la construction collective de ces outils, La Coopération Agricole Nutrition animale participe activement, avec la Commission Matières premières aux travaux du Syndicat de Paris d'adaptation en continu de ces outils et à ceux de la Chambre Arbitrale Internationale de Paris sur l'arbitrage et la formation des opérateurs (acheteurs notamment) à la mécanique du contrat et à la résolution des litiges.

Concernant notre aval, la contractualisation « aliments » est un des outils mis en avant par la Coopération agricole Nutrition animale depuis 2010 pour accompagner les éleveurs dans la sécurisation de leurs marges. Fidèle à cette conviction, fin 2022, La Coopération agricole a soutenu le dispositif d'encouragement à la contractualisation au travers d'une incitation fiscale proposé par les filières végétales et animales. Cette proposition n'a pas été retenue par la loi de finance.

Les lois EGalim ont eu un impact sur l'ensemble de ces contrats en tendant à limiter les périodes d'exécution contractuelles à 3 mois maximum, avec une dégradation de la visibilité qu'apporte une contractualisation sur

la longueur. Les travaux menés en partenariat avec le Syndicat de Paris, Intercéréales et Terres Univia ont abouti, à l'été 2023, à la publication d'un arrêté ministériel fixant la liste des produits agricoles et alimentaires exemptés de l'obligation de clauses de renégociation. La plupart des matières premières pour l'alimentation animale (céréales, co-produits céréaliers, oléagineux, protéagineux, tourteaux...) ainsi que les aliments pour animaux de rentes y figurent, permettant aux opérateurs de retrouver une visibilité long terme sur leurs transactions.

# PARTICIPER À LA DURABILITÉ DE L'ÉLEVAGE

L'agriculture représente 19% des émissions de GES de la France dont la moitié sont attribuables à l'élevage<sup>1</sup>

Forte de la conviction que la réduction des émissions du secteur de l'élevage ne doit pas passer par la décapitalisation, ce qui ferait le lit des importations, et partant du constat que 30 à 80% de l'impact carbone d'un animal est directement lié à son alimentation, La Coopération Agricole Nutrition animale s'est engagée dans une stratégie carbone volontariste. Allier souveraineté et réduction des impacts, c'est tout le sens de cette stratégie.

Son ambition : s'engager, au côté des éleveurs, dans la réduction des impacts environnementaux de l'élevage et réduire significativement le poids carbone de l'alimentation des animaux d'élevage à horizon 2030, en agissant sur l'ensemble des leviers à sa disposition : choix des matières premières, performance nutritionnelle pour optimiser la valorisation des nutriments par les animaux et limiter les rejets dans l'environnement (méthane, azote notamment) et réduction des impacts liés au processus de production des aliments et à leur transport. Sa mise en œuvre passera par la réalisation d'un point zéro sectoriel, la définition d'objectifs de réduction ambitieux mais réalistes, s'appuyant sur des bases scientifiques, une standardisation des méthodes d'évaluation des impacts GES des aliments et un accompagnement de la transition process des usines.

La nutrition animale se met donc en ordre de marche pour apporter aux éleveurs des solutions nutritionnelles permettant de réduire les émissions des élevages liées à l'alimentation en travaillant sur l'ensemble des Scopes du carbone.

### Notre stratégie carbone s'articule avec celle de nos partenaires avec l'ambition de les nourrir :

- **Une stratégie transversale** au sein d'ECO<sup>2</sup> en participant à l'ensemble des travaux de La Coopération Agricole sur la décarbonation des activités des coopérations. Un groupe d'experts Carbone composé d'élus a été mandaté pour travailler sur la feuille de route "décarbonation" de LCA et une Commission Carbone réunit régulièrement les opérationnels afin d'évoquer et d'approfondir ces questions. Les travaux ont débuté à la fin du premier semestre 2023.
- **Une stratégie métier** avec le projet d'harmonisation du calcul de l'empreinte environnementale des aliments composés et la création d'une feuille de route décarbonation plus large exclusivement orientée vers le secteur de la nutrition animale.
- **Une stratégie filière.** La Coopération Agricole Nutrition animale est mobilisée aux côtés des interprofessions dans la construction de leur démarches RSO
  - LCA NA a participé à la construction de la feuille de route décarbonation d'Intercéréales. Afin de structurer l'empreinte carbone de la famille professionnelle "nutrition animale", La Coopération Agricole Nutrition animale a travaillé à collecter des données qui ont permis de calculer les émissions de carbone de la filière grande culture et du secteur de l'alimentation animale, permettant ainsi un premier point zéro.
  - LCA NA a également contribué aux travaux de Terres Univia, d'ANVOL et d'INAPORC afin de participer à la construction de leurs feuilles de route RSO (participer à des réunions, de travail, fournir des données précises, identifier les besoins de la nutrition animale, etc.).



### GES de quoi parle-t-on ?

Les gaz à effet de serre absorbent la chaleur du soleil qui rayonne sur la surface de la Terre, la piègent dans l'atmosphère et l'empêchent de s'échapper dans l'espace.

Les 3 principaux sont le dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O).

Ces différents gaz n'ayant pas le même pouvoir réchauffant, ils sont souvent exprimés en équivalent CO<sup>2</sup>.



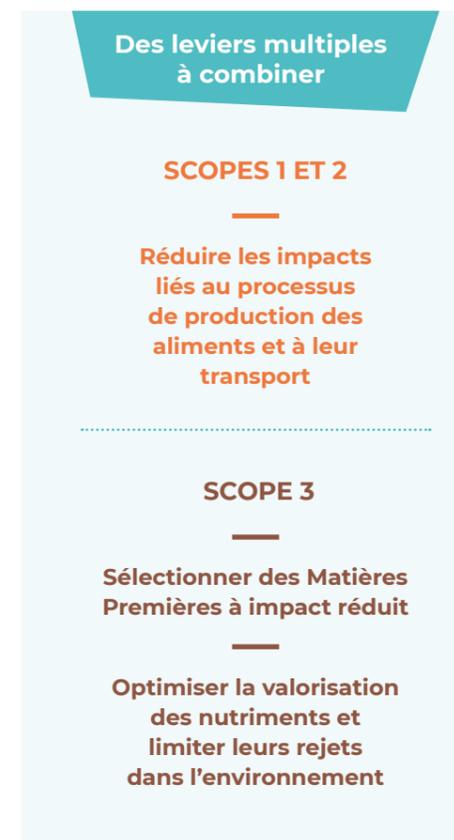
### SCOPE de quoi parle-t-on ?

On emploie les mots « Scope 1, Scope 2 et Scope 3 » dans le cadre de bilan d'émission de gaz à effet de serre (GES) d'un produit. Les Scopes désignent les périmètres au sein desquels sont étudiées les émissions de gaz à effet de serre de la production. Le Scope 1 est le périmètre le plus restreint qui regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit. Le Scope 2 regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit. Enfin, le Scope le plus large, le Scope 3 regroupe toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (transport, utilisation, fin de vie...).

<sup>1</sup> Selon le Commissariat général du développement durable, Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, 12 février 2021



Source : Restitution bilan Carbone de filière, Intercéréales, 10 juillet 2023



## Agir sur le sourcing Matière premières

### Vers des matières premières non déforestantes

La Coopération Agricole Nutrition animale et ses adhérents sont depuis plusieurs années engagés dans la lutte contre la déforestation importée au travers notamment de leur action dans DURALIM et leur ample adhésion au manifeste soja des fabricants. Les actions des coopératives de nutrition animale en faveur de la lutte contre la déforestation associée au soja ont, cette année, trouvé un écho particulier dans l'adoption du règlement européen de lutte contre la déforestation importée.



### Le saviez-vous ?

L'utilisation de matières premières durables « non-déforestantes » (soja et palme) permet de réduire de **14 %** les émissions de CO<sup>2</sup> sur l'étape de fabrication des aliments composés industriels soit une économie de 1,5 Mt éq. CO<sup>2</sup> / an (cf. Étude DURALIM 2020 « Surcoût du durable »).

### Améliorer les connaissances pour mieux piloter les engagements avec DURALIM

En janvier 2018, les membres de Duralim se sont engagés à atteindre 100% d'approvisionnements durables d'ici 2025 **avec un objectif majeur : faire du durable le standard du marché.** Depuis, la plateforme s'est impliquée dans des travaux pour lutter contre la déforestation importée. En 2021, la plateforme DURALIM a créé la première version de l'Observatoire du risque de déforestation importée suivie de deux versions ultérieures en 2022 et 2023. La dernière version intègre dans son périmètre de zones potentiellement à risque de déforestation et de conversion le Brésil, l'Argentine et le Paraguay.

L'Observatoire permet de quantifier la part de soja consommé par les 6 filières principalement consommatrices de soja (vaches laitières, bovins viande, porcs, poulets, œufs, dindes) et la part de soja potentiellement à risque de déforestation et de conversion. Cet état des lieux de l'existant permet de constater une baisse de l'utilisation de soja potentiellement à risque de déforestation et de conversion dans le panier de matières premières utilisées par les fabricants d'aliments.



### Le saviez-vous ?

**3,4 %** C'est la part de soja (en équivalent graine) dans les approvisionnements totaux des six filières considérées dans le périmètre Duralim

**76 %** C'est la part du soja, sur la campagne 2021/2022, estimée à faible risque de déforestation et conversion d'écosystèmes naturels par l'Observatoire du risque de déforestation importée.

Dans le cadre de cet Observatoire, Duralim a réalisé en 2023 une estimation de l'empreinte «soja potentiellement à risque de déforestation et conversion » pour la consommation de produits animaux en France, tenant compte des exportations et des importations françaises. Ce travail a été réalisé par le Céréopa avec les données de la campagne 2020/2021.

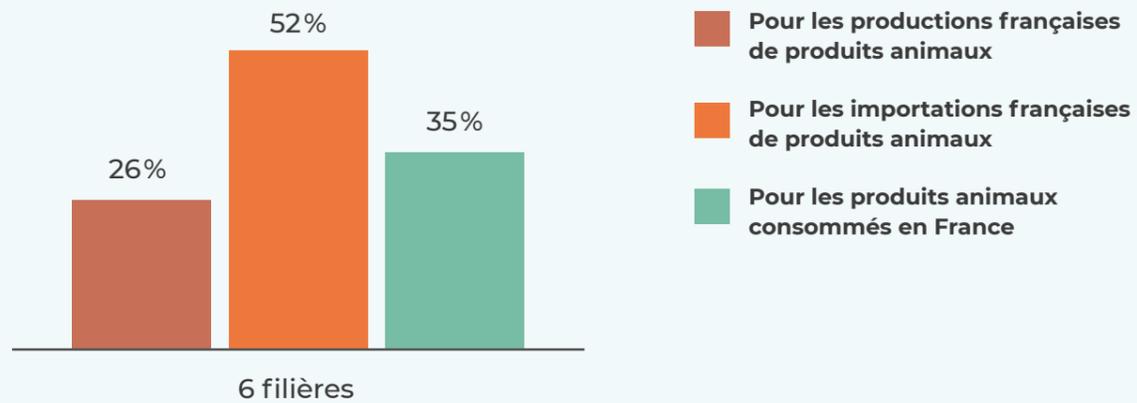
Il en ressort que les animaux et produits animaux importés sont davantage à risque dans l'impact « déforestation » de notre alimentation que les produits des filières françaises d'élevage : il y a deux fois moins de garanties de non déforestation/conversion pour les sojas consommés via les importations françaises de produits animaux que pour les sojas utilisés pour les productions animales françaises.



### Le saviez-vous ?

Les produits animaux importés ont consommé **deux fois plus** de soja à risque de déforestation que les produits animaux nés et élevés en France

Part du soja potentiellement à risque de déforestation et de conversion sur la quantité totale de soja utilisée dans l'alimentation des animaux (%)



Duralim a également lancé une réactualisation de son étude de 2020 sur le surcoût que représente le passage d'un soja standard à un soja durable. Ses résultats sont attendus pour le dernier trimestre 2023.

### S'engager à réduire l'utilisation de soja potentiellement à risque de déforestation

A la suite de l'engagement pris au sein de Duralim de garantir des approvisionnements 100% durables avec un objectif de non-déforestation et de non-conversion d'ici 2025 et pour permettre l'adaptation des chaînes d'approvisionnement en anticipation de la réglementation européenne, les fabricants d'aliments réunis au sein de La Coopération Agricole et du SNIA ont signé un «Manifeste

soja" en 2022 afin que 100% de leurs approvisionnements soient garantis non-déforestation/non-conversion en 2025 avec des paliers de mise en œuvre (50% en 2023, 75% en 2024). Les acteurs pourront s'appuyer sur les outils actuellement opérationnels et disponibles pour mettre en œuvre et suivre leurs engagements.



### Le saviez-vous ?

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, **58 %** des soja mis en œuvre par les fabricants signataires du manifeste présentaient des garanties de non-déforestation.

### Accompagner l'adoption et la mise en œuvre du règlement européen visant à lutter contre la déforestation importée

La Commission européenne a présenté fin 2021 son règlement relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union ainsi qu'à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts communément appelé "règlement européen de lutte contre la déforestation importée".

Le règlement européen a été **officiellement publié au Journal officiel de l'UE le 9 juin 2023** et doit **entrer en vigueur en décembre 2024 (et en juin 2025 pour les petites entreprises)**. Il interdira la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020.



Le périmètre du texte couvre **sept commodités** : le café, le cacao, le caoutchouc, l'huile de palme, le soja, le bœuf et le bois, ainsi que leurs produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois, le papier imprimé.

La traçabilité complète au travers d'un système de **géolocalisation à la parcelle** est au cœur du dispositif de contrôle permettant d'assurer la durabilité des chaînes d'approvisionnement. Concernant les importations, les metteurs sur le marché de l'Union européenne devront prouver l'origine de leurs produits et apporter des informations suffisantes de durabilité au travers de la mise en place d'une "diligence raisonnée". L'ensemble des entreprises concernées par le règlement auront ensuite l'obligation de disposer des numéros de traçabilité des lots achetés. Chaque pays de l'Union européenne devra identifier une autorité compétente de contrôle. En France, elle devrait être désignée à la fin de l'année 2023.

La Coopération Agricole Nutrition animale a salué cette réglementation qui structure le marché européen et garantira une réelle harmonisation européenne, tout en soulevant les difficultés pratiques de mise en œuvre qu'elle génère. Elle attend toutefois la clause de revoyure qui devrait intégrer les « autres terres boisées » dans le périmètre du règlement afin que les engagements pris au travers du Manifeste soient reconnus au niveau européen. La révision du texte prévue 24 mois après son entrée en application devra également intégrer la déforestation indirecte (poulets, porcs) afin de garantir aux productions européennes une compétition loyale vis-à-vis des produits d'importation.



### Répondre aux évolutions des cahiers des charges

Au-delà des engagements pris par la profession et des avancées de la réglementation, certains cahiers des charges ont commencé à intégrer des demandes de non-déforestation. C'est le cas notamment de la certification allemande QS Qualität & Sicherheit qui impose à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 que l'ensemble du soja consommé par les animaux produits sous label QS présente des garanties de non-déforestation / conversion.

Afin de répondre à cette montée en puissance des demandes aval et apporter une solution adaptée aux

fabricants d'aliments pour animaux français engagés dans une filière QS, La Coopération Agricole et le SNIA ont développé un module « Soja durable », dont le contrôle a été confié à OQUALIM. Ce module optionnel s'appuie sur les lignes directrices « soja responsable » de la FEFAC (version 2021). Opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il permettra aux acteurs de démontrer la conformité de leurs aliments à des cahier des charges « sans déforestation / conversion ».

### Valoriser les coproduits en alimentation animale

La valorisation des coproduits constitue une seconde voie pour réduire l'impact environnemental des élevages en valorisant des nutriments non directement assimilables par l'homme.

Aussi, DURALIM s'est emparé de cet enjeu. Une réflexion a été lancée en 2023 en partenariat entre Duralim et

l'Association française de zootechnie (AFZ) sur l'utilisation des coproduits. Les travaux devraient se poursuivre l'année prochaine. Les travaux menés dans le cadre d'ORIFLAAM seront essentiels pour alimenter cette réflexion.



### Le saviez-vous ?

Les coproduits représentent **40 %** des matières premières utilisées par les fabricants.

Source ORIFLAAM campagne 2020/2021



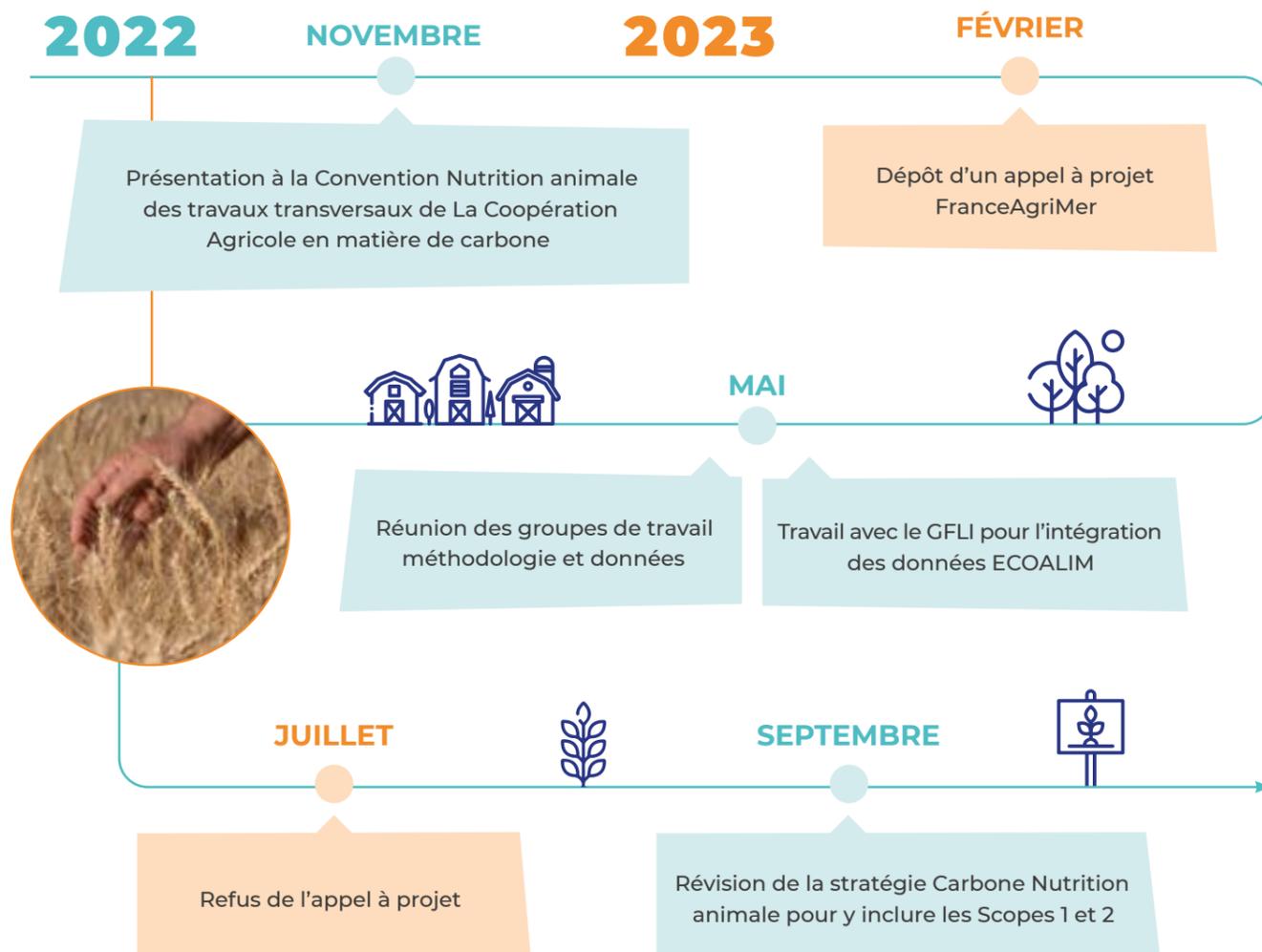
# Disposer de méthodes harmonisées d'évaluation d'impact

Le développement et l'harmonisation des méthodes d'évaluation de l'impact carbone des ingrédients utilisés en alimentation animale et des systèmes d'alimentation sont un prérequis à l'évaluation du poids carbone d'un aliment composé et à la fourniture aux éleveurs et à leurs filières d'une donnée de qualité.

Le secteur de la Nutrition animale a lancé des travaux en ce sens depuis près de deux ans. La phase de diagnostic menée de l'automne 2021 au printemps 2022 a permis de retenir la méthode européenne de calcul de l'empreinte environnementale d'un produit (méthode PEF) comme étant celle à utiliser ainsi que les bases ECOALIM et GFLI comme les bases de données à mobiliser.

Depuis, le groupe de travail carbone de la profession s'est attaché à faire converger les bases de données françaises et internationales. Des premiers échanges entre ADEME et GFLI ont pu être réalisés permettant d'initier un rapprochement mais les travaux de convergence proprement dits restent à mener.

Afin de financer l'ensemble de ces travaux au bénéfice des éleveurs, La Coopération Agricole Nutrition animale et le SNIA avaient conjointement déposé un projet intitulé « Harmoniser les méthodes de calcul de l'empreinte environnementale des aliments composés pour les fabricants d'aliments du bétail et pour les filières d'élevage » dans le cadre de l'Appel à Projet Connaissances 2023 de FranceAgriMer. Il est regrettable que ce projet structurant pour les filières d'élevage n'ait pas été retenu, freinant des travaux essentiels pour répondre aux enjeux de la Stratégie Nationale Bas Carbone.



# Réduire les impacts process et transport

Au-delà des travaux sur le sourcing matières premières et de l'amélioration permanente de la performance nutritionnelle et environnementale des aliments, la réduction de l'impact carbone des aliments passe également par une réduction de l'impact environnemental de notre process de production et de livraison des aliments.

Accompagner nos adhérents dans cette transition, tel est le second volet de notre ambition carbone.

La filière utilise annuellement environ 560 GWh pcs de gaz et 780 GWh d'électricité dans les usines d'aliments composés. La réduction et la décarbonation des énergies utilisées en usines constituent un enjeu majeur tant du point de vue économique qu'environnemental et impliquent des investissements conséquents en usine qui doivent être accompagnés.



## Le saviez-vous ?

Pour 2021, le poids carbone annuel de notre secteur (hors bio) est estimé à 17,4 Mt eq CO2 dont 0,9 Mt attribuable au process et au transport



## Plusieurs actions ont été mises en œuvre durant l'année écoulée :

- Rédaction d'une note syndicale avec une estimation de l'impact des hausses de l'énergie sur la fabrication d'aliments composés
- Mobilisation lors de la période hivernale sur les risques de rationnement en gaz et électricité et sur les impacts pour la nutrition animale
- Contribution de la nutrition animale au plan d'investissement énergie d'Intercéréales avec un chiffrage des besoins en investissement du secteur

## CONSTRUIRE UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

La réduction des impacts environnementaux des usines passe par une analyse d'impact, une identification des leviers et la définition de plans d'amélioration. A cette fin, les systèmes de management de l'environnement (SME) constituent des outils précieux.

En outre, la réglementation impose aux Industries Agro-alimentaires soumises au BREF Food Drink Milk la mise en place d'un système de management de l'environnement (SME) avant le 5 décembre 2023.

Pour accompagner leurs adhérents qui souhaitent ou doivent initier une telle démarche, les trois syndicats de la nutrition animale, avec l'appui de TECALIMAN et d'un groupe de travail dédié, ont élaboré en 2021 et 2022 un « modèle » de SME, cohérent avec le système de management de la qualité de la profession.

Ce nouvel outil a été mis à la disposition de nos adhérents mi-décembre 2022.

# Contribuer à réduire les impacts de l'élevage

## Recycler les emballages vides de nutrition animale

2023 a vu naître la nouvelle filière de collecte et de recyclage des emballages vides de produits de nutrition animale en élevage, VALORALIM. VALORALIM. Elle fédère les entreprises du secteur de la nutrition animale et les éleveurs autour de la valorisation des emballages usagés. Cet outil collectif organise les opérations de collecte et de recyclage par un financement mutualisé et optimisé.



Officiellement lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2023, VALORALIM est pilotée par les trois syndicats de la nutrition animale (l'AFCA-CIAL, La Coopération Agricole section Nutrition animale et le SNIA). Elle s'appuie sur une gouvernance composée d'un Conseil de Surveillance (administrateurs des syndicats). VALORALIM collectera les écocontributions auprès des metteurs en marché afin de financer le programme de collecte et de recyclage confié à A.D.I.VALOR. Les collectes d'emballages ont débuté à l'automne 2023 et mutualisent les flux avec les filières préexistantes (points de collecte similaires, dates de collecte identiques).

### Les produits concernés

Les aliments pour animaux destinés aux éleveurs. Les aliments composés (complets et complémentaires), les matières premières, les prémélanges, les additifs pour ensilage.

### Les emballages concernés

#### 8 types d'emballages concernés par le projet :

Les sacs kraft à 100%, les sacs plastiques 100%, les sacs multicouche kraft + PE, les big bags en polypropylène, les seaux en PEHD, les seaux en PP, les bidons PEHD (et flacons de toutes contenances), les futs de 30L à 220L.



**10 %**

des produits commercialisés par le secteur de la nutrition animale sont mis en marché avec un emballage



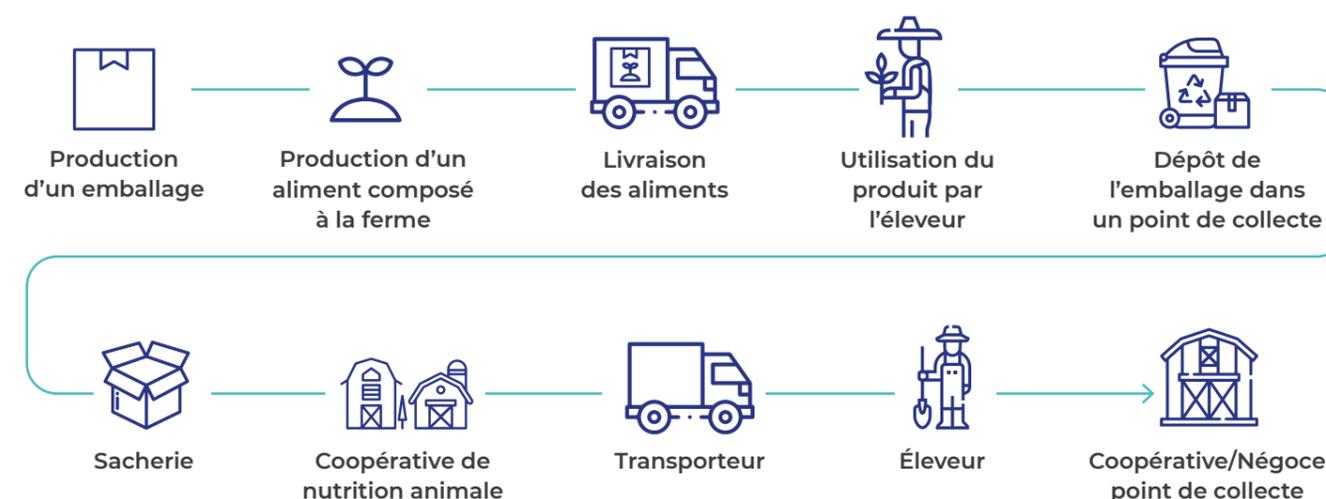
**10 000 tonnes** par an d'emballages vides à collecter



**80 %**

d'emballages recyclés sur la quantité d'emballages collectés à l'horizon 2028

### CRÉATION D'UNE CHAÎNE DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS DE NUTRITION ANIMALE



### Le saviez-vous ?

Une tonne d'emballage collectée, c'est **699 kg éq CO2 d'économisés.**

# Accompagner les filières Label Rouge sur les critères de durabilité liés à l'alimentation des élevages

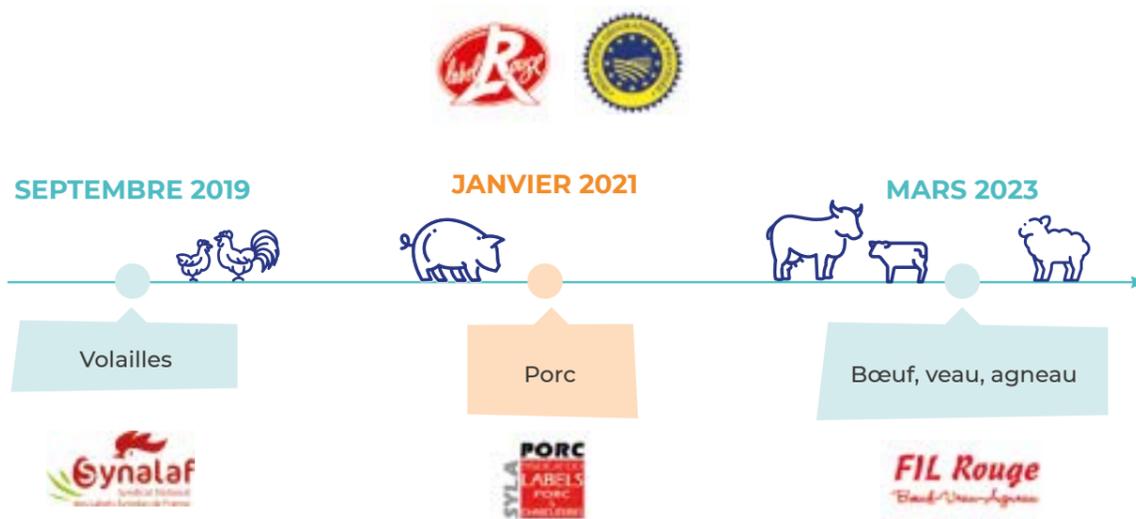
Les filières Label Rouge s'interrogent régulièrement sur la pertinence des critères de durabilité à valoriser au sein de leurs cahiers des charges, la révision des Conditions de Production Communes étant une occasion privilégiée pour mener ces réflexions de manière collégiale avec les différents maillons.

## La nutrition animale dresse le panorama des connaissances disponibles pour une alimentation performante et durable des élevages français

La Coopération Agricole Nutrition animale est pleinement mobilisée au sein des filières pour répondre aux évolutions du volet alimentation des cahiers des charges. Outre les réponses techniques apportées au fil de l'eau, les liens étroits avec les détenteurs de cahiers des charges et leurs représentants permettent d'initier des réflexions sur les évolutions à prendre en compte pour répondre de manière précise et efficace aux enjeux des filières sous signe de qualité. En particulier, le besoin de concilier qualité organoleptique, bien-être

animal, réduction de l'empreinte environnementale et compétitivité des filières est un défi complexe à relever. Ainsi, La Coopération Agricole Nutrition animale accompagne les filières Label Rouge pour organiser des séminaires, véritables lieux de discussion active entre les organismes de défense et de gestion et les fabricants d'aliment (séminaire Volailles avec le Synalaf en 2019, séminaire Porcs avec le Sylaporc en 2021 et séminaire Bovins et Ovins avec Fil Rouge en 2023).

### FRISE CHRONOLOGIQUE DES SÉMINAIRES SUR LA DURABILITÉ DE L'ALIMENTATION DES PRODUCTIONS LABEL ROUGE

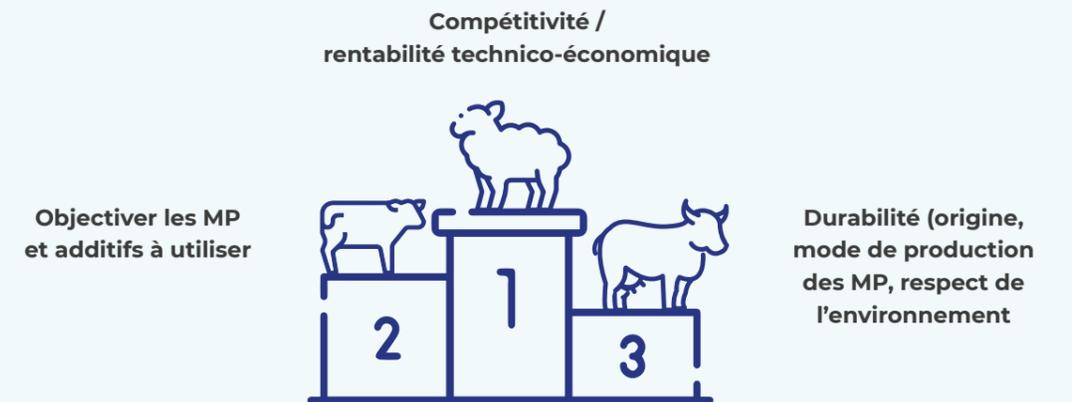


## Depuis mars 2023, la nutrition animale accompagne Fil Rouge pour identifier les critères de durabilité clés de l'alimentation des ruminants Label Rouge et IGP

Les filières bovines et ovines sous production Label Rouge et IGP ont entamé à leur tour une réflexion pour définir les critères de durabilité de l'alimentation à inclure dans les prochaines révisions de leurs cahiers des charges. Si les critères organoleptiques constituent le fondement des productions Label Rouge et IGP, les cahiers des charges ruminants pourraient s'attacher de plus en plus à inclure des critères de durabilité des approvisionnements ou de réduction des émissions de méthane. En mars 2023, c'est dans ce contexte que la nutrition animale a organisé avec Fil Rouge, un séminaire à destination des organismes de défense et de gestion (ODG) afin de mettre en regard les enjeux actuels de nutrition animale et les exigences des

filières, et ainsi objectiver les critères actuels des cahiers des charges pour les faire évoluer. A l'issue d'un atelier rassemblant les fabricants d'aliments et plus d'une dizaine d'ODG, les discussions ont permis de cibler plus particulièrement les impacts de l'interdiction d'un certain nombre de matières premières, tels l'urée, les produits de palme et de palmiste, les additifs aromatiques, les levures, les tourteaux de soja. Les ODG ont souhaité évaluer la possibilité de réintégrer des matières premières et additifs actuellement exclus dans leurs cahiers des charges, notamment pour répondre aux enjeux forts de compétitivité de leurs filières. Ils souhaitent en discuter avec l'INAO.

### Les participants du séminaire Fil Rouge se positionnent sur 3 enjeux principaux



## Des échanges avec l'INAO seront nécessaires pour réinterroger les interdictions de certaines matières premières et additifs au regard leur intérêt nutritionnel et zootechnique et environnemental

Les échanges avec les détenteurs de cahiers des charges fédérés au sein de Fil Rouge ont permis de faire émerger la nécessité d'étayer les bénéfices d'ordre nutritionnels et zootechniques et apporter des éléments de réassurance sur les questions de traçabilité et d'image. Ainsi, la Commission Filières Qualité animée par les syndicats de nutrition animale proposera à Fil Rouge des éléments techniques pour construire une argumentation sur chacune des matières premières et additifs à l'étude. Des échanges réguliers sont planifiés avec Fil Rouge pour faire le point sur les évolutions souhaitées des cahiers des charges et les avancées des fabricants d'aliments. En parallèle, La Coopération Agricole Nutrition animale souhaite se mobiliser aux côtés de Fil Rouge pour expliciter les arguments nutritionnels et zootechniques auprès de l'INAO.



## DIVERSES RESSOURCES SYNDICALES SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS AIDER DANS VOS ÉCHANGES AVEC LES DÉTENTEURS DE CAHIERS DES CHARGES

### Non OGM

Guide Technique Analyses OGM - pour une aide au choix des méthodes d'analyse, des laboratoires et à l'interprétation des résultats (janvier 2021)

Outil d'investigation - Analyses OGM : comment bien aborder les résultats > 0,9% ? (janvier 2021)

Filières « nourri sans OGM (<0,9%) » - Guide à destination des opérateurs de l'aval sur la méthodologie d'échantillonnage en élevage et l'interprétation des résultats d'analyses OGM (février 2021)

### Bio

Notice Bio - Règlementation de l'UE applicable aux aliments pour animaux destinés aux productions biologiques (juin 2023)

### Local

Approvisionnements locaux : Comment répondre aux demandes de l'aval ? (février 2021)

### Protéines Animales Transformées (PAT)

Note de synthèse - Incorporation des PAT en filières porcine et avicole (février 2021)

Ré-autorisation des PAT en filière monogastrique : Analyse réglementaire du projet de révision du règlement n°999/2001 (juin 2021)

Ré-autorisation des PAT en filière monogastrique : complément à la synthèse réglementaire (septembre 2022)



**GARANTIR  
LA SÉCURITÉ  
SANITAIRE ET LA  
QUALITÉ DES  
ALIMENTS POUR  
ANIMAUX POUR  
UNE ALIMENTATION  
HUMAINE DE  
QUALITÉ**



La nutrition animale lance une surveillance des PFAS et ambitionne de collecter des données sur les aliments composés destinés aux poulettes et poules pondeuses

Une prise de conscience au niveau européen et français

Les PFAS sont utilisés dans de nombreux domaines industriels et produits de la vie courante (textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, ...). Elles se retrouvent par conséquent en grand nombre dans les déchets de ces produits, engendrant des problématiques importantes de pollution de l'air, de l'eau et des sols. Ces pollutions sont d'autant plus préoccupantes que les PFAS sont extrêmement persistants dans l'environnement.

Aussi, la Commission européenne a publié une recommandation pour la surveillance des per- et polyfluoroalkylés (PFAS) dans les denrées alimentaires. Cette recommandation prévoit qu'en cas de détection de PFAS dans les denrées alimentaires d'origine animale, des investigations supplémentaires soient menées sur les aliments pour animaux, notamment. L'objectif, dans un premier

temps, est de générer les données manquantes sur l'exposition, mais à terme ces mesures pourraient servir à établir également des normes pour les aliments pour animaux. En outre, le Règlement (CE) 1881/2006 relatif aux contaminants dans les denrées alimentaires comporte désormais des limites maximales de résidus (LMR) pour les PFAS dans les œufs, la viande et le poisson.

De son côté, la France a lancé un plan d'action (plan d'action PFAS 2023-2027 du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires). En particulier, l'axe 2 de ce plan ambitionne de porter au niveau européen une interdiction large pour supprimer les risques liés à l'utilisation ou la mise sur le marché des PFAS et l'axe 4 vise à réduire les émissions des industriels émetteurs de manière significative.

Une surveillance en construction au sein de la profession

L'acquisition de données sur ce contaminant émergent afin d'objectiver le risque lié aux aliments pour animaux est un enjeu essentiel pour notre secteur, compte tenu des phénomènes de bioaccumulation des PFAS dans la chaîne alimentaire. Les œufs étant des produits animaux particulièrement sensibles aux PFAS, la filière ponte a ainsi sollicité la nutrition animale sur son évaluation du risque et les mesures de maîtrise mises en œuvre en particulier pour les aliments composés destinés aux poules pondeuses.

La Coopération Agricole Nutrition animale œuvre au sein d'OQUALIM à la réalisation d'un état des lieux au travers d'analyses exploratoires sur aliments poulettes et poules pondeuses des filières œufs de consommation intégrées dans le plan de surveillance aliment d'OQUALIM 2024.

Des questions restent à ce jour en suspens. En particulier, il est nécessaire de développer des connaissances scientifiques concernant les méthodes d'analyse (seuils de détection et de quantification, coût, matrices) et les mécanismes de diffusion dans les différentes matrices. Le Conseil Scientifique de la Nutrition Animale (CSNA) a été saisi en ce sens et des experts extérieurs ont été sollicités pour appuyer la profession dans la construction de recommandations.



La réglementation évolue vers une surveillance de nouvelles mycotoxines. La nutrition animale anticipe et construit dès à présent des recommandations

La Commission européenne envisage de revoir les exigences réglementaires vis-à-vis de certaines mycotoxines, notamment en abaissant certains seuils sur aliments et en substituant aux recommandations actuellement en vigueur sur les aliments des limites maximales réglementaires. Cette proposition, qui conserve par ailleurs des recommandations sur matières premières à des niveaux incompatibles avec les seuils envisagés sur aliments, fait intégralement peser la gestion du risque sur le maillon aliment. La Coopération Agricole Nutrition animale s'est opposée à cette proposition déséquilibrée et demande le maintien d'une cohérence réglementaire de l'amont à l'aval de la filière.

En outre, les discussions en cours au niveau européen pourraient conduire la Commission européenne à demander la surveillance de nouvelles mycotoxines, en particulier les alcaloïdes de l'ergot et les alcaloïdes pyrrolizidiniques, dans les aliments pour animaux.



## Travailler en filière la maîtrise des risques microbiologiques

Le travail de collaboration au sein des filières est indispensable pour lutter contre les contaminants biologiques

La maîtrise des salmonelles reste un enjeu majeur en 2023

En Europe, les infections par des salmonelles représentent la deuxième cause de maladie d'origine alimentaire. En France, les salmonelloses représentent la première cause de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC), soit 44% des TIAC à agent confirmé, faisant de la maîtrise des salmonelles un enjeu majeur pour l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La nécessité de définir des règles de gestion des alertes salmonelles claires, homogènes, partagées entre professionnels et administrations et stables dans le temps a prévalu, en 2010, à la mise en place du Groupe de travail ASAP (Alerte Salmonelles Administration Professionnels). Les travaux de ce groupe ont permis, au cours des dernières années, des avancées significatives pour la profession :

- Validation de l'action assainissante des presses à granuler
- Traitement des matières premières aux acides
- Application web Salmo-check pour la gestion des signaux en usine

Les syndicats de nutrition animale poursuivent leurs échanges avec l'Administration, en vue d'aboutir à la rédaction d'un guide de gestion des alertes salmonelles en alimentation animale à destination des agents de la fonction publique. Le travail sur le contenu de ce guide s'appuie notamment sur le travail de fond précédemment effectué lors de la création de l'application Salmo-check (voir encart), destinée quant à elle spécifiquement aux usines de nutrition animale.

La méthodologie développée par la nutrition animale pour les salmonelles dans le cadre de salmo-check pourrait être dupliquée et adaptée à d'autres contaminants biologiques sources de préoccupations pour la santé humaine.



## Un projet en région pour préserver les fromages au lait cru des contaminations par *Listeria monocytogenes*

### Les fabricants d'aliments souhaitent mutualiser connaissances et expertises au niveau national.

En 2022, les fabricants d'aliments de la zone Nutriaccres (sud-est) ont initié en collaboration avec l'Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes (AFTAIP) un projet visant à identifier les causes de la présence de *Listeria monocytogenes* dans les fromages au lait cru. Au sein d'un groupe de travail dédié piloté par l'AFTAIP, plusieurs axes de travail ont été identifiés, parmi lesquels le besoin de mieux connaître le risque de prévalence de *L. monocytogenes* dans les aliments composés distribués aux bovins en filière lait cru.

Les syndicats de nutrition animale viennent en appui des entreprises de la zone Nutriaccres pour les accompagner dans ce projet. En particulier, un protocole d'échantillonnage a été déployé auprès de tous les fabricants de Nutriaccres pour la recherche de *L. monocytogenes* sur les aliments composés. Les résultats de cette première étude ont mis en évidence une quantification faible de *L. monocytogenes*, ainsi qu'un besoin de monter en compétence sur ce contaminant. Une formation avec un expert microbiologiste

est planifiée en septembre 2023 afin de permettre aux fabricants de Nutriaccres de gagner en connaissance sur *Listeria monocytogenes*. Elle constituera la première brique pour initier les travaux et donnera lieu à une mise en application sur le terrain.



### Boîte à outils

- **Salmo'check** : Un **outil d'investigation** sous la forme d'une application et qui permet d'accompagner les fabricants d'aliments pour animaux dans les actions à mettre en œuvre, en cas de détection de salmonelles sur les matières premières, les produits finis ou l'environnement de production de l'usine, Une **méthodologie d'action**, Un ensemble de **bonnes pratiques**.
- Guide acidification
- Protocole de validation des presses

## Contribuer à la biosécurité en élevage

La biosécurité est un enjeu majeur pour les filières animales et préserver les élevages d'un ensemble de maladies animales (IAHP, FPA, VHD, DEP...) ou de contaminations bactériennes (Salmonelles, listeria, ...). La nutrition animale a sa pierre à apporter à la biosécurité des élevages en travaillant tant sur la qualité sanitaire de l'aliment que sur ses interventions en élevage afin d'éviter que l'aliment, ses transports ou ses collaborateurs puissent être vecteurs de transmission de maladies en élevage.

### Construire une méthode d'évaluation de l'efficacité du nettoyage et de la désinfection de l'extérieur des camions d'aliments

Les responsables Qualité des coopératives de nutrition animale ont été sollicités mi-mai 2023 pour recenser la diversité des équipements et pratiques mises en œuvre par les usines pour le nettoyage et la désinfection de l'extérieur des camions de transport d'aliments.

Cette enquête s'inscrit dans un cadre plus large et collectif qui vise à construire sur le long terme une méthode d'évaluation des pratiques de nettoyage et de désinfection de l'extérieur des camions d'aliments pour lutter contre les

épizooties, a fortiori dans un contexte d'endémisation du virus de l'influenza aviaire.

Ce projet collectif mené par La Coopération Agricole Nutrition animale, le SNIA et TECALIMAN, avec l'appui du groupe de travail Biosécurité, veillera également à prendre en compte des critères transversaux tels les problématiques pratiques et organisationnelles rencontrées par les fabricants d'aliments, les économies vis-à-vis de la ressource en eau, les impacts des traitements sur l'environnement.

## Conjuguer sécurité et biosécurité en élevage

Les questions de biosécurité et la sécurité des personnes sont souvent traitées de manière distincte au sein des filières. Ces enjeux sont cependant étroitement liés par les similitudes qu'ils présentent sur les plans organisationnels, logistiques et gagneraient ainsi à être menés de pair pour assurer de façon efficiente et plus cohérente la sécurité des animaux et des hommes présents sur les exploitations agricoles.

Face à ce constat, la Commission Filières animales de La Coopération Agricole a souhaité avoir une approche globale des problématiques de biosécurité et de sécurité des intervenants au niveau de l'exploitation agricole et mettre en place d'une démarche collective pour sensibiliser, former, concevoir et accompagner les éleveurs et les intervenants en élevage. Le pilotage du projet a été confié à la section nutrition animale.

La fin 2022 et le début 2023 ont été consacrés à la réalisation d'un inventaire préalable exhaustif des diverses ressources existantes pour les filières. Il montre que ces ressources sont nombreuses mais restent éparpillées, globalement peu structurées, peu connues des éleveurs et peu accessibles pour les intervenants en élevage.

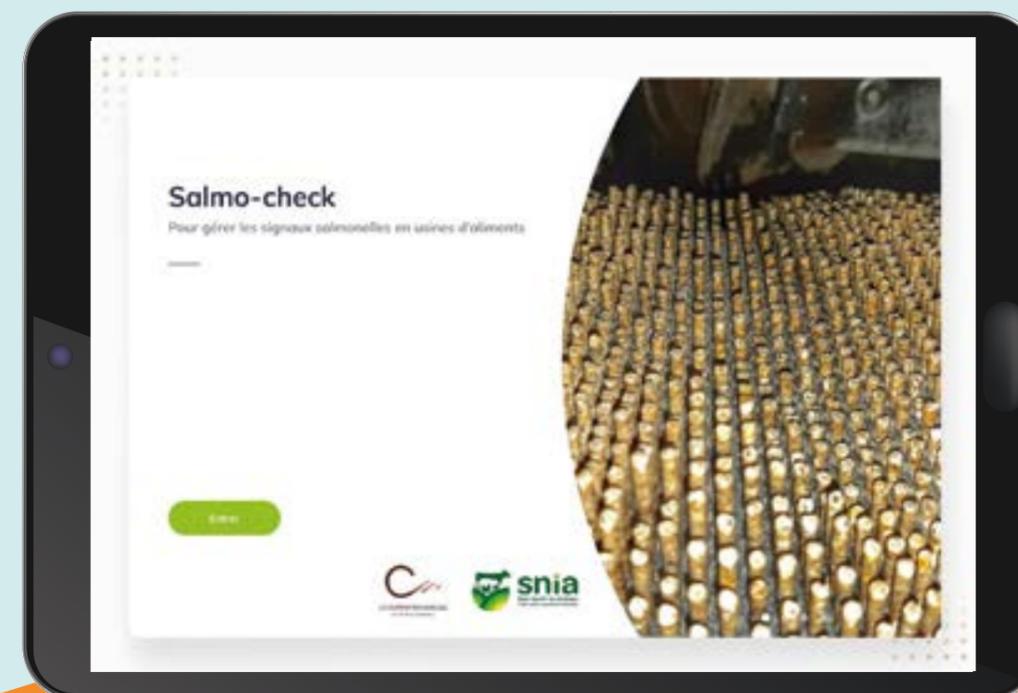
Sur la base de cet inventaire la Commission Filières animales a souhaité poursuivre les travaux selon deux axes : développer un plan de sensibilisation continue des acteurs aux bonnes pratiques de sécurité et de biosécurité d'une part et faciliter l'accès des intervenants en élevage aux protocoles de sécurité des exploitations agricoles grâce à leur dématérialisation. La Coopération Agricole Nutrition animale a recruté un apprenti ingénieur à partir de septembre 2023 pour mener à bien ce projet au cours des douze prochains mois.



### Boîte à outils

#### Nos guides syndicaux 2023 à la disposition des adhérents :

- Nettoyage et désinfection de l'extérieur des camions de transport d'aliments pour animaux (mai 2020)
- Contributions de la Nutrition Animale à la Biosécurité (octobre 2021)
- Infographie Influenza aviaire hautement pathogène (mars 2023)
- Biosécurité et sécurité des personnes au moment des interventions en élevage - Inventaire des ressources existantes pour les filières (mars 2023)







# **DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES**

Au-delà de leurs impacts sur l'organisation et l'économie de l'entreprise, les accidents au travail et les maladies professionnelles ont des conséquences humaines pouvant être graves (arrêts de travail, incapacités, invalidité, décès). De ce fait, la sécurité des salariés est un enjeu majeur pour nos secteurs d'activité et est clef pour l'attractivité et la performance de nos entreprises. C'est un des axes de travail prioritaires de La Coopération Agricole Nutrition animale

## Développer une culture de la prévention en usine

Afin de se doter d'outil permettant aux entreprises de mieux évaluer les risques en usine et développer une politique de prévention, les syndicats de la nutrition animale ont développé depuis 2021 un plan d'action en 3 volets dont la réalisation a été confiée à TECALIMAN en partenariat avec IDEQUATION.

### Volet 1 :

*Développer méthodologique d'élaboration du DUERP adapté au secteur*

Ce 1<sup>er</sup> volet a été finalisé fin 2022 et s'est traduit par la mise à disposition des adhérents d'un guide méthodologique et d'outil associés permettant l'élaboration et la mise à jour du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels). Leur objectif ? Faire du DUERP un outil vivant, socle de la politique de prévention des risques professionnels des entreprises.

La diffusion de ce guide s'est accompagnée d'une série de webinaire permettant son appropriation, largement suivi par les adhérents.

### Volet 2 :

*Renforcer a formation*

Le second volet a été lancé courant 2023 et devrait aboutir sur 2024. Il doit permettre, sur la base d'un diagnostic des formations existantes d'intégrer la prévention des risques dans les formations sécurité existantes et développer une formation à la mission référent Santé Sécurité au travail spécifique à nos métiers.

### Volet 3 :

*Capitalisation au niveau des Branches, animation de la communauté des référents d'entreprise,*

Cette action doit se traduire par la mise en place et l'animation d'un réseau d'entreprises intéressées au projet, chargé, sur la base de partage d'expérience, d'élaborer des outils complémentaires aux précédents et de mettre en place des actions adaptées aux spécificités du secteur.



## Développer une culture de prévention des risques en élevage

### Les coopératives marquent leur engagement pour la sécurité des livraisons en élevage

Assurer la sécurité des intervenants (chauffeurs, éleveurs, salariés agricoles...) lors des livraisons en élevage est, de longue date, identifié comme un objectif du secteur de la Nutrition animale. Impliquant au quotidien les entreprises et les personnes, elle nécessite un engagement des dirigeants pour prévenir et corriger les risques d'accident ou de mise en danger des salariés.

Depuis 2015, les syndicats de la nutrition animale mettent en place des actions de sensibilisation à destination des éleveurs et des chauffeurs-livreurs comme des kits de sensibilisation et de formation, des outils de communication et des guides pratiques. Cependant, des situations rencontrées sur le terrain continuent à présenter un risque pour la sécurité des chauffeurs-

livreurs en élevages (lignes électriques, silos de stockage en mauvais état ou difficile d'accès, accès aux élevages non sécurisés...).

Fort de la conviction que la sécurité est l'affaire de tous, que la prévention doit être un réflexe du quotidien sous l'impulsion des directions d'entreprises, La Coopération Agricole Nutrition Animale a créé avec le SNIA une charte formalisant l'engagement des dirigeants de la nutrition animale et de leurs transporteurs.

Cette charte, dynamique et fédératrice, s'adresse à tout intervenant livrant des aliments en élevage, fabricants, distributeurs, transporteurs, négoce... Largement adoptée par nos adhérents, elle a été présentée au SPACE à Rennes et au Sommet de l'Élevage.



## Allier sécurité des intervenants et biosécurité en élevage

Les questions de biosécurité et la sécurité des personnes sont souvent traitées de manière distincte au sein des filières. Ces enjeux sont cependant étroitement liés par les similitudes qu'ils présentent sur les plans organisationnels, logistiques et gagneraient ainsi à être menés de pair pour assurer de façon efficiente et plus cohérente la sécurité des animaux et des hommes présents sur les exploitations agricoles.

Fort de ce constat, la Commission Filières animales de La Coopération Agricole a souhaité s'emparer du sujet, construire une approche globale et renforcer la sensibilisation en élevage. Elle a confié à La Coopération Agricole Nutrition animale le pilotage du projet en collaboration avec l'ensemble des filières animales.

Au cours des 12 derniers mois, un inventaire exhaustif des diverses ressources existantes pour les filières a été dressé. Cette synthèse constitue un préalable pour envisager une approche globale des problématiques de biosécurité et de sécurité des intervenants au niveau de l'exploitation agricole et la mise en place d'une démarche collective pour sensibiliser, former, concevoir et accompagner les éleveurs et les entreprises de nutrition animale vers davantage de dialogue et de cohérence.

Sur la base de cet inventaire la Commission filières animales a souhaité poursuivre les travaux selon deux axes : développer un plan de sensibilisation continue des acteurs aux bonnes pratiques de sécurité et de biosécurité d'une part et faciliter l'accès des intervenants en élevage aux protocoles de sécurité des exploitations

agricoles grâce à leur dématérialisation. La Coopération Agricole Nutrition animale a recruté un apprenti ingénieur à partir de septembre 2023 pour mener à bien ce projet au cours des douze prochains mois.



## Fédérer autour des solutions de gestion des risques industriels

### Une Commission technique commune à la Nutrition animale et Métiers du Grain

Une Commission technique commune aux coopératives de Métiers du Grain et Nutrition animale a vu le jour pour apporter un regard pragmatique et proportionné sur la gestion des risques industriels.

Cette commission technique, ouverte aux coopératives de métiers du grain et de nutrition animale, permet la mise en réseau des responsables HSES (Hygiène Sécurité Environnement Sûreté), des services techniques et de maintenance de nos adhérents.

Promouvoir la sécurité des hommes et la préservation de l'environnement des accidents industriels est un enjeu fondamental, qui doit néanmoins être abordé pragmatiquement selon le principe de proportionnalité des mesures compte tenu des risques encourus.

La commission technique structure la réflexion collective sur l'ensemble de ces sujets, et permet ainsi de proposer aux pouvoirs publics, des solutions équilibrées, techniquement adaptées aux spécificités agricoles et supportables économiquement pour les coopératives de métiers du grain et de nutrition animale.



### Vers une réduction de l'exposition des salariés aux poussières

**La commission « poussières » émet son avis pour assurer le respect des nouvelles valeurs limites d'exposition professionnelle.**

L'exposition des salariés aux poussières est réglementée par le code du Travail.

Le décret 2021-1763 a drastiquement abaissé les seuils de concentration de poussières dans les locaux à pollution spécifique.

Au regard de ces niveaux très bas, un ensemble de fédérations, dont La Coopération Agricole, s'était mobilisé auprès du ministère du Travail pour les avertir qu'une baisse aussi importante était difficilement accessible et le décret avait entériné la création d'une commission chargée de recenser les solutions techniques permettant d'atteindre les objectifs et de réévaluer la pertinence des seuils retenus.

Cette commission « poussières » a rendu son rapport le 21 juillet 2023. Elle ne remet pas en cause les seuils fixés par le décret 2021-1763 et recommande notamment aux pouvoirs publics d'encourager la mise en place de plans de prévention sectoriel.

Le Conseil de Section de La Coopération Agricole Nutrition animale a donné mandat au groupe de travail « Poussières » de la profession pour bâtir les outils nécessaires pour accompagner les adhérents dans la mise en œuvre opérationnelle de la réglementation, en conformité avec l'arrêté ministériel qui devrait être publié pour reprendre les conclusions de la commission « poussières ».

	PRÉCÉDEMMENT	DEPUIS JANVIER 2022	À COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2023
Poussières totales dans les locaux à pollution spécifique	10 mg/ m <sup>3</sup>	7 mg/ m <sup>3</sup>	4 mg/ m <sup>3</sup>
Poussières alvéolaires dans les locaux à pollution spécifique	5 mg/ m <sup>3</sup>	3,5 mg/ m <sup>3</sup>	0,9 mg/ m <sup>3</sup>

# ANNEXE 1

## Liste Commissions et GT

TITRE	PILOTES	MEMBRES LCA	MEMBRES SNIA	MEMBRES AFCA CIAL	AUTRES MEMBRES
Commission Aliments Médicamenteux	Valérie BRIS Blandine MARKWITZ	Elise BALTHAZARD (LORIAL) Astrid BERTIN (UNEAL) Joël BERTIN (LE GOUESSANT) Jean-François LABARRE (CCPA) Sylvain LEBAS (WISIUM) Marien MEGNEAUD (EUREDEN)	Elisabeth DE BEAUREGARD (ARC NUTRITION) Pascal DUROT (TROMELIN NA) Patrick GAMBADE (SANDERS) Xavier GAUTIER (LDC)		
Commission Filières Qualité	Amandine SPIANDORE Morgan BALIN-CAILLARD	Sidonie ANDRE (SOREAL) Hélène BELAUD (CAVAC) Mélodie BOROWICZ (NOVIAL) Marc DERODIT (SOLEVIAL) France PONTONNIER (ATRIAL) Cathy SANTOS (TERRENA) Baptiste ZOIA (NOVIAL)	Pascal DUROT (TROMELIN NUTRITION) Didier ETIENNE (SIRUGUE) Gwenaël JAN (TERDICI) Victor-Emmanuel MARZIN (VALOREX) Gérard THOME (MAISON CHOLAT) Peggy ZAGO (AVRIL)		
Commission Logistique	Eloïse MAS Anne-Hélène LEROY	Sébastien BAUGET (ALICOOP) Alain GAUTIER (AGRIAL) Teodor ARITON (CAVAC) Sylvain BAUDRY (SOREAL) Alexandre DEVILLIERS (SOREAL) Florent BELLANGER (TERRENA) Christophe CAZALIS (SUD OUEST ALIMENT) Guillaume HURET (SUD OUEST ALIMENT) Thomas TRIVIN (LORIAL)	DUMAS Gilles (TRANSPORTS DUMAS) GANDUBERT Loïc (GROUPE AVRIL) ROUX Xavier (GROUPE AVRIL) HARDY Jean-Yves (LDC) RODRIGUEZ Valérie (LDC) HEZARD Laurent (AXEREAL ELEVAGE) PINAUD Rémi (DFP NUTRALIANCE)		
Commission Mash	Paul CAPPE de BAILLON Anne-Hélène LEROY	Yannick BERGOT (BERGOT) Nicolas COUDRY-MESNY (SUD OUEST ALIMENT) Hugues DAUZET (AVEAL) Philippe DUCREUX (ATRIAL) Emmanuel GLOMMEAU (INTERVAL) Jérôme LESEUL (AGRIAL) Cédric LETISSIER (NEALIA) Daniel MAUREL (NEOCOOP) Joël PAGES (SUD OUEST ALIMENT) Gabriel PECOUL (ATRIAL)	Antoine BRETAEU (NUTRICIAB) Nicolas CONDEVAUX (MAISON CHOLAT) Elodie COULON (CAPDIS) Eric HOETLGEN (ALFALOR) Joseph JOUAULT (DISTRICERA) Sébastien LAGROST (SARL ALIMENTS LAGROST) Stéphane LEDOUX (LEDoux NA) Philippe MANRY (SANDERS CENTRE AUVERGNE) Thibault MEHU (SAS MEHU) Emile NICOT (NICOT SA) Aurélien SIMBELIE (ALIMENTS SIMBELIE)		

Commission Matières Premières	Paul CAPPE de BAILLON Anne-Hélène LEROY	Jean-Pierre BELLEC (AGRIAL) Robin CHRETIEN (NEALIA) Nicolas COUDRY-MESNY (SUD OUEST ALIMENT) Louis-Guillaume DELUMEAU (CAVAC) Stéphane HOTTE (NOVIAL) Christelle HOUDARD (LE GOUESSANT) Mirzana IBRAHIMOVIC (WISIUM) Cédric LETISSIER (NEALIA) Jacky PERRUCHON (GARUN PAYSANNE) Franco PILATO (TERRENA) Xavier TELLIER (EUREDEN) Stéphane TRAVARD (SUD EST ALIMENT)	Bertrand BACHELEY (JYM NUTRITION) Arnaud CHARRIER (FEED ALLIANCE) François CHOLAT (MAISON CHOLAT) Alizée CRENN (FEED ALLIANCE) Sébastien DOUET (TECHNA) Gwenaël JAN (TERDICI) Sébastien PAIN (APPROMAP) François QUENEHERVE (FEED ALLIANCE) Aurélien SIMBELIE (ALIMENTS SIMBELIE) Alain TURPAUD (NUTRICIAB)		
Commission Règlementation Produits	Amandine SPIANDORE Blandine MARKWITZ	Elise BALTHAZARD (LORIAL) Ronan CHAMPY (LE GOUESSANT) Sébastien OGUEY (ADM) Marie LESCOP / Laurence MARES (SUD OUEST ALIMENT) Loïc MARCHAUD (ATRIAL) Karine MARTIN (TERRENA) Marien MEGNEAUD (NUTREA) Anne PAUL (CCPA)	Nicolas CERTENAIS (DENKAVIT) Pascal DUROT (TROMELIN NUTRITION) Marie FOUCRIER (AXEREAL ELEVAGE) Anne-Laure LE GUERNEVE (SANDERS) Céline LORQUIN (MAISON CHOLAT) Sandrine MOREL (RAGT) Vinh NGUYEN / Sophie JAMROZIAK (ARRIVE NA)		
Commission Technique	Cécile BASCHOU	Sidonie ANDRE (SOREAL SUD-EST) Eric BASTIDE (AXEREAL ÉLEVAGE) Arnaud CERVERA (SANDERS EURALIS) Céline HELENNE (ALICOOP) Thierry LE SAUSSE (CCPA) Jean-François LABARRE (CCPA) Marien MEGNEAUD (NUTREA) Jérémy PUGET (LORIAL)			
Conseil Scientifique de la nutrition animale	Amandine SPIANDORE Blandine MARKWITZ Héloïse LION	Cathy HATTE (TERRENA) Claire LAUNAY (WISIUM) Jean-Laurent TUSEK (SUD OUEST ALIMENT)	Stéphanie KLEIN (MIXSCIENCE) Xavier GAUTIER (LDC) Bérengère HOEZ (AXEREAL ELEVAGE) Emmanuel REVEILLERE (NUTRICIAB)	Jean-François LABARRE (CCPA) Lilian LELOUTRE (TECHNA) Yves MERCIER (ADISSEO)	
Groupe de Travail Biosécurité	Amandine SPIANDORE Blandine MARKWITZ	Jean-Pierre BELLEC / Aurélie PACEY (AGRIAL) Nathalie CAILLEAU (BELLANNE) Marc DELFOUR (NOVIAL) Marie LESCOP (SUD OUEST ALIMENT)	Béatrice DESHAIS (GROUPE MICHEL) Virginie FERRAGU (JYM NUTRITION) Xavier GAUTIER (LDC) Laurent HEZARD / Bérengère HOEZ (AXEREAL ELEVAGE) Anne-Laure LEGUERNEVE (AVRIL) Serge YOU (NUTRICIAB)	Flavie LE ROLLAND (QUALIMAT) Fabrice PUTIER (TECALIMAN)	
Groupe de Travail Carbone	Eloïse MAS Vincent HERAL	Anne PAUL (CCPA) Loïc MARCHAUD (ATRIAL) Julie TEULADE (ATRIAL) Nathalie SALIEZ (WISIUM) Hervé VASSEUR (EUREDEN) Paul BOUSQUIN (CAVAC)	Guillaume CHESNEAU (VALOREX) Nathalie COUVREUR (AVRIL) Thomas KERIHUEL (AVRIL) Léa VERNEREY (AVRIL)		
CNEF (Club de Nutrition Equine Française)	Paul CAPPE de BAILLON Morgan BALIN-CAILLARD	Marine BOITTE (WISIUM) Arnaud DOMERGUE (NUTREA) Laurent MONTREUIL (TERRENA) Isabelle ORSINI (WISIUM) Gaël SAVROT (AXEREAL ELEVAGE) Luc TESNIERE (NOVIAL) Éric TOUZAIN (WISIUM) Jean-Luc UGUEN (EUREDEN)	Anne-Gaëlle GOACHET (AVRIL) Xavier LIPPENS (SOPRAL)		

# ANNEXE 2

## Le réseau filières

### Nos représentants dans les structures

	CS Céréales CS Viandes Blanches	Jean-Luc CADE Frédéric MONNIER
<b>FILIÈRES AVICOLES</b>		
	Titulaire Suppléant	Frédéric MONNIER (CAVAC) Jean-Marc LE FRANC (TERRENA)
	Titulaire	Frédéric MONNIER (CAVAC)
	Titulaire	Jacky GOUBAULT
	Titulaire Suppléant	Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Fabrice ROCHETEAU (CAVAC)
	Titulaire Suppléant	Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Fabrice ROCHETEAU (CAVAC)
	Titulaire Suppléant	Jean-Louis ZWICK (maisadour) Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Jean-Luc FOURMOND (Agrial°)
	Titulaire Suppléant	Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Fabrice ROCHETEAU (CAVAC) Mickaël ALEXANDRE (Le Gouessant) Jacky GOUBAULT (NEALIA)
	Titulaire Suppléant	Chantal DAVOUST (WISIUM) Cathy HATTE COSTA PINTO (TERRENA) Frédéric MONNIER (CAVAC) Aurélie GORY (TERRENA)
	Titulaire Suppléant	Patrice SORT (LE GOUESSANT) Lionel VERGER (AXEREAL ELEVAGE) Régis ONILLON (TERRENA) Jean-Loup STERIN (NOVIAL) Francis VAN VLASSENBOECK (SUD-EST ALIMENTS) Mickaël ALEXANDRE (LE GOUESSANT)

	Titulaire	Jacky GOUBAULT (NEALIA)
	Conseil d'administration Suppléant au Conseil Membre de l'AG	Gaël SAVROT (AXEREAL) Johan MARCON (SOREAL NA) Philippe JAMONNEAU (ADM)
<b>FILIÈRES PORCINES</b>		
	Titulaire	Jean-Luc CADE (GARUN PAYSANNE) Frédéric MONNIER (CAVAC)
	Titulaire Suppléant	Jean-Luc CADE (GARUN PAYSANNE) Eric SCHETELAT (ADM)
<b>FILIÈRES VÉGÉTALES</b>		
	Conseil d'Administration	David SAELENS (NORIAP)
	Titulaires	François BLOC (NAT'UP) Christophe VERDOT (SOREAL)
	Suppléants	Christelle HOUDARD (LE GOUESSANT) Jean-Luc CADE (GARUN PAYSANNE)
		Camille GOBIN (LE GOUESSANT)
	Titulaires	Valérie BRIS (LCA NA)
	Titulaires	Valérie BRIS (LCA NA)
	Comité des engagements	Jean-Claude VIRENQUE (UNICOR)
<b>AUTRES</b>		
	Titulaires	Pascal AZAM Frédéric MONNIER David SAELENS
	Titulaires	Jean-Marc LE FRANC Laurent STEFANINI
	Titulaires	Gabriel PECOUL David SAELENS
	Titulaires	Mickaël MARCEROU Yves NICOLAS Nicolas COUDRY-MESNY
	Titulaires	Nicolas COUDRY-MESNY (Conseil) Jean-Laurent TUSEK (Comité Animal Nutrition) Jean-François LABARRE (Comité Prémix) Louis LESUR (Comité Poisson)
	Groupe Aliment des animaux	Valérie BRIS (Présidente)
	Titulaire	Valérie BRIS

# ANNEXE 3

## Guides et outils



### Boîte à outils

#### SÉCURITÉ SANITAIRE

##### *Salmonelles*

Salmo-check : Faciliter la gestion des détections de salmonelles par les usines de nutrition animale

##### *Biosécurité*

- Nettoyage et désinfection de l'extérieur des camions de transport d'aliments pour animaux (mai 2020)
- Contributions de la Nutrition Animale à la Biosécurité (octobre 2021)
- Infographie Influenza aviaire hautement pathogène (mars 2023)
- Biosécurité et sécurité des personnes au moment des interventions en élevage - Inventaire des ressources existantes pour les filières (mars 2023)

##### *Produits phytosanitaires*

- Synthèse - Comment appliquer la réglementation « résidus de pesticides » en alimentation animale ? (juillet 2023)

##### *Signalement des non-conformités sanitaires*

- Note - Signalement des non-conformités sanitaires : mode d'emploi (juillet 2023)

##### *Aliments médicamenteux*

- Fabrication d'aliments médicamenteux - guide d'application professionnel (décembre 2021)
- Nouveau règlement 2019/4 sur les aliments médicamenteux : Questions / Réponses (février 2022)

#### QUALITÉ ET CAHIERS DES CHARGES

##### *Non OGM*

- Guide Technique Analyses OGM - pour une aide au choix des méthodes d'analyse, des laboratoires et à l'interprétation des résultats (janvier 2021)
- Outil d'investigation - Analyses OGM : comment bien aborder les résultats > 0,9% ? (janvier 2021)
- Filière « nourri sans OGM (<0,9%) » - Guide à destination des opérateurs de l'aval sur la méthodologie d'échantillonnage en élevage et l'interprétation des résultats d'analyses OGM (février 2021)

##### *Bio*

Notice Bio - Règlementation de l'UE applicable aux aliments pour animaux destinés aux productions biologiques (juin 2023)

##### *Local*

Approvisionnements locaux : Comment répondre aux demandes de l'aval ?

##### *Protéines Animales Transformées (PAT)*

- Note de synthèse - Incorporation des PAT en filières porcine et avicole (février 2021)
- Ré-autorisation des PAT en filière monogastrique : Analyse réglementaire du projet de révision du règlement n°999/2001 (juin 2021)
- Ré-autorisation des PAT en filière monogastrique : complément à la synthèse réglementaire (septembre 2022)

#### AGRÉMENTS ET ENREGISTREMENTS

- Synthèse - Enregistrements, agréments et autorisations d'activité en alimentation animale (juin 2021)

#### ETIQUETAGE

- Guide pratique pour l'étiquetage des prémélanges d'additifs (juin 2022)
- Guide d'application du règlement 767/2009 pour l'étiquetage des aliments composés pour animaux (juillet 2022)

#### AVIS DU CSNA

- Contributions de la nutrition animale au maintien des animaux en bonne santé et à la lutte contre l'antibiorésistance (février 2021)
- Contribution de la nutrition animale au bien-être des animaux d'élevage (janvier 2022)
- Les perturbateurs endocriniens en alimentation animale (avril 2023)

#### RISQUES CHIMIQUES

- Circulaire "Santé des travailleurs évaluation et prévention des risques chimiques" (mai 2023)

#### ENVIRONNEMENT

- Guide "Construire un système de management de l'environnement" (décembre 2022)

#### EMISSIONS INDUSTRIELLES

- Circulaire "Les rubriques IED (activités industrielles et agricoles polluantes)" (mai 2023)

#### RISQUES PROFESSIONNELS

- Etude "Exposition des travailleurs aux poussières : résultats de l'enquête syndicale" (janvier 2023)
- Guide méthodologique d'évaluation des risques professionnels - DUERP (décembre 2022)



**Nous contacter :**

**Par mail :** [nutritionanimale@lacoopagri.coop](mailto:nutritionanimale@lacoopagri.coop)

**Par téléphone :** 01 44 17 57 12

**Par courrier :** La Coopération Agricole Nutrition animale  
43 rue Sedaine – CS 91115 – 75538 Paris cedex 11